

7.3

Réglementation des bourses, des
chambres de compensation, des OAR et
d'autres entités réglementées

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Projet de modifications importantes aux Règles de la CDS -Processus de règlement au RNC en temps réel

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDS, de modifications importantes au *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* afférentes au processus de règlement au Service de Règlement net continu (« RNC ») Ces modifications visent à remplacer le processus de règlement net continu le jour même par un processus de règlement net continu en temps réel.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 6 juin 2011, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4322
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca

Monique Viranyi
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4359
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Projet de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au règlement au RNC en temps réel et fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC

L'Autorité des marchés financiers publie le projet de modifications importantes aux Procédés et méthodes, déposé par la CDS, afférentes au règlement au Service de règlement net continu « RNC ». Ces modifications visent le remplacement des cycles de règlement au RNC le jour même par un processus de règlement au RNC en temps réel et la mise en place d'une fonctionnalité de mise en attente du règlement au RNC.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 6 juin 2011, à :

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4322
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4322
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca

Monique Viranyi
Analyste aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4359
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »^{MD})

MODIFICATIONS IMPORTANTES AUX RÈGLES DE LA CDS

Processus de règlement au RNC en temps réel

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS

Les modifications proposées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* visent à remplacer le processus de règlement net continu le jour même par un processus de règlement net continu en temps réel.

Actuellement, le processus de règlement net continu le jour même s'effectue quatre fois par jour selon des cycles lancés à 10 h, à 12 h, à 14 h et à 15 h 30.¹ Le nouveau processus de règlement continu en temps réel mettrait fin à ces quatre cycles lancés le jour même et se déroulerait toute la journée, dès le début du traitement quotidien au CDSX^{MD} jusqu'au début du processus de paiement.

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS

Les modifications proposées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* ont pour but d'implanter un nouveau processus de règlement net continu en temps réel qui éliminera le délai de 30 minutes entre chaque processus et qui permettra au processus de règlement de correspondre à la durée d'exécution en temps réel du processus de règlement individuel.

À l'heure actuelle, le processus de règlement net continu le jour même en fin de journée s'effectue à 15 h 30. Le processus de règlement individuel en temps réel² finit à 16 h. Le délai de 30 minutes entre chaque processus de règlement fait en sorte que les valeurs reçues lors de l'un des processus de règlement ne peuvent pas être utilisées pour l'autre processus de règlement. Par exemple, les valeurs reçues dans le cadre du processus de règlement individuel en temps réel après 15 h 30 ne peuvent pas être saisies subséquentement au processus de règlement net continu le jour même puisque ce dernier serait déjà terminé. De même, aucune valeur reçue du processus de règlement net continu le jour même qui finit à 15 h 30 ne pourrait être saisie au processus de règlement individuel en temps réel entre 15 h 30 et 16 h.

Les modifications apportées à la Règle 7.4.1 visent à corriger une erreur typographique.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS

La synchronisation du processus de RNC en temps réel avec le processus de règlement individuel permettra l'utilisation des positions réglées dans l'autre processus de règlement jusqu'à 16 h. Par exemple, quand une opération d'achat au processus de règlement individuel est réglée entre 15 h 30 et 16 h, la position reçue peut être utilisée pour régler une position en cours à livrer dans le cadre du processus de RNC en temps réel. De la même façon, quand une position à recevoir est réglée lors du processus de RNC en temps réel entre 15 h 30 et 16 h, celle-ci peut être utilisée pour régler une opération de vente lors du processus de règlement individuel. L'exposition au risque de règlement et au risque financier pour l'adhérent serait alors réduite, puisque les positions réglées lors d'un processus de règlement pourront être utilisées subséquentement dans l'autre processus de règlement.

Avec le nouveau processus de RNC en temps réel qui s'effectuerait continuellement au cours de la journée, les obligations de rachat d'office liées aux obligations du RNC couvertes pourraient être

¹ Toute référence temporelle dans le présent avis est selon l'heure de l'Est.

² Opération individuelle

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

réduites.³ En ce moment, la liste définitive d'exécution des rachats d'office est générée à 14 h 30 alors que le cycle du processus de RNC le jour même est lancé à 14 h, ce qui donne un délai de 30 minutes où les règlements ne sont pas effectués et où la diminution des obligations de rachat d'office ne s'effectue pas. Dans le cadre du processus de RNC en temps réel, les règlements continueront d'être effectués jusqu'à 14 h 30, ce qui éliminerait le délai de 30 minutes.

Le processus de RNC en temps réel pourrait entraîner des coûts de règlement additionnels (par rapport au processus de RNC le jour même). Les opérations seront réglées selon une exécution partielle des ordres (soit, au fur et à mesure que les valeurs sont disponibles) contrairement aux quatre cycles distincts pour le processus de RNC le jour même (où les valeurs sont accumulées jusqu'au lancement de chaque cycle). De manière générale, le nombre d'exécutions partielles des ordres ne devrait pas être élevé et les avantages liés à la diminution des risques surpassent tout coût additionnel.

C.1 Concurrence

Aucune incidence sur la concurrence n'est prévue. Les modifications proposées instaurent un nouveau processus de règlement disponible pour tous les adhérents de la CDS.

C.2 Risques et coûts d'observation

Selon le processus de RNC le jour même actuel, les adhérents de la CDS peuvent être exposés au risque de règlement et au risque financier, par exemple des frais relatifs aux garanties et au capital non nécessaires et des dépenses imprévues. De plus, les adhérents de la CDS assument des coûts supplémentaires pour limiter de tels risques.

Le processus de RNC en temps réel peut diminuer le risque pour la CDS et ses adhérents en diminuant les positions en cours, puisque le cycle de traitement serait prolongé jusqu'à 16 h.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux (b) le Comité Technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

Le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux et le Comité Technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs ont publié conjointement un rapport consultatif (mars 2011) concernant les infrastructures des marchés financiers.⁴ Le principe 8 de ce rapport traite du règlement définitif et préconise un règlement définitif le jour même ou en temps réel. À cet égard, les modifications proposées sont conformes au principe 8.

La recommandation 4 du rapport du Groupe des Trente intitulé *Global Clearing and Settlement – A Plan of Action* indique que le délai entre les différents systèmes de compensation et de règlement et les systèmes de paiement et de change associés devrait être synchronisé.⁵ Un changement pour un processus de règlement en temps réel augmenterait la possibilité de synchronisation entre les différents systèmes de compensation et de règlement. Les règlements effectués selon un processus de règlement en temps réel seraient alors disponibles plus tôt pour les autres systèmes de compensation et de règlement, que ceux obtenus lors d'un processus de règlement lancé par cycle (par exemple, l'attente du lancement des cycles).

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES RÈGLES

D.1 Contexte d'élaboration

³ Veuillez consulter le paragraphe 7.4.8 (b) des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* pour obtenir une description de la procédure de couverture.

⁴ <http://www.bis.org/publ/cpss94.pdf>

⁵ <http://www.partad.ru/wrld/word/q30app1.pdf>

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

Les sous-comités chargés des titres d'emprunt et des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS ont demandé à la CDS de trouver une solution à l'égard du délai de 30 minutes en fin de journée entre les deux processus de règlement.

D.2 Processus de rédaction des Règles

Chaque modification apportée aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* est revue par le groupe de rédaction des Règles de la CDS. Le groupe de rédaction des Règles est un comité composé de membres des secteurs juridique et financier des adhérents. Le mandat du groupe de rédaction des Règles est de conseiller les membres de la direction et du Conseil d'administration de la CDS sur les modifications apportées aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* et sur les autres questions juridiques afférentes aux services centralisés de dépôt et de compensation de valeurs, et ce, afin de s'assurer que ces services répondent aux besoins de la CDS, de ses adhérents et des intervenants du secteur des valeurs mobilières.

Ces modifications ont été étudiées et approuvées par le Conseil d'administration de La Caisse de dépôt de valeurs limitée le 20 avril 2011.

D.3 Questions prises en compte

Le but principal est d'éliminer le risque associé aux processus de règlement non synchronisés.

D.4 Consultation

Les sous-comités chargés des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS ont été mis au courant de l'état de l'initiative. Le CADS évaluera les modifications relatives aux Procédés et méthodes de la CDS concernant cette initiative (un avis distinct traitant de ces modifications, notamment le processus de RNC en temps réel, devrait être publié simultanément aux fins de sollicitation de commentaires à l'avis de modification aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*).

D.5 Autres possibilités étudiées

Une des possibilités étudiées était d'ajouter un cycle de traitement à 16 h pour le processus de RNC le jour même afin qu'il corresponde au processus de règlement individuel en temps réel. Bien que cette solution aurait répondu au problème d'écart en fin de journée, l'implantation du processus de RNC en temps réel permettrait non seulement d'atteindre l'objectif de synchronisation, mais il apporterait aussi d'autres avantages, comme la réduction des obligations de rachat d'office (comme mentionné à la section C).

Une autre possibilité étudiée a été l'ajout d'un cycle supplémentaire au processus de règlement net continu et par lots combiné (qui est habituellement lancé à 16 h) avant le processus de paiement (qui s'effectue à 16 h). L'objectif consistait à synchroniser le plus possible les temps de traitement du processus de RNC le jour même et du processus de règlement individuel en temps réel. Toutefois, le processus de règlement net continu et par lots combiné aurait nécessité d'importantes capacités technologiques de traitement. Si le processus de règlement net continu et par lots combiné était lancé à 16 h (synchronisation exacte), le processus de paiement serait retardé de façon importante. Si le processus de règlement net continu et par lots combiné était lancé à tout autre moment après 15 h 30, mais avant 16 h, la synchronisation ne serait pas possible. De plus, le processus de règlement individuel en temps réel devrait être interrompu pendant un tel cycle. En raison de ces contraintes, cette possibilité a été écartée.

On a également pensé à établir un nouvel IDUC⁶ de CDS afin de recevoir les valeurs de ses adhérents à des fins de saisie au processus de RNC le jour même après le dernier cycle à 15 h 30 (actuellement, aucune livraison au processus de RNC le jour même n'est permise après 15 h 30). Cette solution a été

⁶ IDUC signifie identificateur de l'unité du client.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

rejetée principalement en raison des coûts de développement plus dispendieux que les autres options. De plus, cette solution nécessiterait une intervention non automatisée des adhérents de la CDS pour saisir les valeurs après 15 h 30 et donc, s'avère moins intéressante du point de vue de l'efficacité.

Bien que ces options règlent en partie les questions de délais auxquels les adhérents de la CDS doivent faire face, les membres des sous-comités chargés des titres d'emprunt et des titres de participation du CDS ont favorisé le changement pour processus de RNC en temps réel. Cette solution répondrait plus efficacement au problème de délai.

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* du Canada. La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'Autorité des marchés financiers et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications aux *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

E. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

E.1 CDS

La CDS devra apporter des changements mineurs aux systèmes pour mettre en œuvre le processus de RNC en temps réel. Les modifications suivront le protocole du cycle de développement de systèmes de la CDS.

E.2 Adhérents de la CDS

Aucun changement aux systèmes des adhérents de la CDS n'est nécessaire.

E.3 Autres intervenants du marché

Aucun changement aux systèmes n'est nécessaire pour les autres intervenants du marché.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

La mise en œuvre du processus de RNC en temps réel harmonisera le processus de règlement de la CDS au processus de règlement similaire de la NSCC, lequel fonctionne sur une base continue quotidiennement (similaire au règlement en temps réel).⁷

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La CDS a déterminé que ces modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt général.

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Anglais (Canada)

⁷ Source : *Procedure VII, CNS Accounting Operation, C. Receipt and Delivery of Securities, 4. Day Cycle. Version effective March 4 2011 page 210 of the NSCC Rules and Procedures* à l'adresse http://www.dtcc.com/legal/rules_proc/nscc_rules.pdf.

**Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS
concernant le processus de règlement au RNC en temps réel**

H. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Services juridiques
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Télécopieur : 416 365-1984
Courriel : attention@cds.ca

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.gc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
Direction de la réglementation des marchés
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
bureau 1903, C.P. 55
20, rue Queen Ouest,
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS

L'annexe « A » comprend le libellé des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* en vigueur à l'heure actuelle reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées, ainsi que le libellé reflétant l'adoption des modifications proposées.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

ANNEXE « A »
MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLES DE LA CDS À L'INTENTION DES ADHÉRENTS

[Libellé des Règles avec marques de changement – les caractères soulignés en vert représentent des ajouts et les caractères barrés en rouge représentent des suppressions]

| Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées | Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant l'adoption des modifications proposées |
|--|--|
| <p>1.2.1 Définitions [...] « processus de règlement net continu <u>le jour même en temps réel</u> » ou « processus RNC le jour même » désigne un des processus de règlement décrits à la Règle 7.56; (Intraday Real Time Continuous Net Settlement Process ou <u>Intraday CNS Process</u>)</p> <p>7.1.1 Aperçu du service de règlement [...] (e) Il existe quatre processus de règlement : le processus de règlement net continu <u>le jour même en temps réel</u>, le processus de règlement individuel en temps réel, le processus de règlement combiné par lots et net continu <u>et par lots combiné</u> et le processus de règlement en temps réel FINet.</p> <p>7.4.1 Aperçu de la fonction RNC Le Service de règlement net continu ou le RNC est une fonction qui permet d'établir le solde net d'une opération. Le RNC calcule les obligations du RNC dues de temps à autre entre un adhérent et la CDS en effectuant la novation, à la date de valeur, des obligations entre les adhérents découlant d'une opération admissible contre les obligations envers la CDS et en établissant le solde net des obligations semblables des adhérents envers la CDS. Chaque obligation du RNC ainsi obtenue est une obligation de la contrepartie centrale réglée à sa date de valeur au moyen du service de règlement.</p> <p>7.5.1 Processus de règlement Une opération en suspens ou une obligation de la contrepartie centrale courante est considérée aux fins de règlement à sa date de valeur. Il existe quatre processus de règlement : le processus de règlement net continu <u>le jour même en temps réel (processus RNC le jour même)</u>, le processus de règlement individuel en temps réel (processus individuel en temps réel), le processus de règlement <u>net continu et par lots combiné combiné par lots et net continu (processus combiné par lots et net continu)</u> et le processus de règlement en temps réel FINet.</p> | <p>1.2.1 Définitions [...] « processus de règlement net continu en temps réel » désigne un des processus de règlement décrits à la Règle 7.5; (<i>Real Time Continuous Net Settlement Process</i>)</p> <p>7.1.1 Aperçu du service de règlement [...] (e) Il existe quatre processus de règlement : le processus de règlement net continu en temps réel, le processus de règlement individuel en temps réel, le processus de règlement net continu et par lots combiné et le processus de règlement en temps réel FINet.</p> <p>7.4.1 Aperçu de la fonction RNC Le Service de règlement net continu ou le RNC est une fonction qui permet d'établir le solde net d'une opération. Le RNC calcule les obligations du RNC dues de temps à autre entre un adhérent et la CDS en effectuant la novation, à la date de valeur, des obligations entre les adhérents découlant d'une opération admissible contre les obligations envers la CDS et en établissant le solde net des obligations semblables des adhérents envers la CDS. Chaque obligation du RNC ainsi obtenue est une obligation de la contrepartie centrale réglée à sa date de valeur au moyen du service de règlement.</p> <p>7.5.1 Processus de règlement Une opération en suspens ou une obligation de la contrepartie centrale courante est considérée aux fins de règlement à sa date de valeur. Il existe quatre processus de règlement : le processus de règlement net continu en temps réel, le processus de règlement individuel en temps réel (processus individuel en temps réel), le processus de règlement net continu et par lots combiné et le processus de règlement en temps réel FINet.</p> |

- Mis en forme : Non Surlignage
- Mis en forme : Centré, Interligne : simple
- Mis en forme : Police :Italique, Non Surlignage
- Mis en forme : Non Surlignage
- Mis en forme : Soulignement , Couleur de police : Vert, Anglais (États Unis), Non Surlignage
- Mis en forme : Couleur de police : Vert, Non Surlignage
- Mis en forme : Non Surlignage
- Mis en forme : Couleur de police : Rouge, Anglais (États Unis), Barré, Non Surlignage
- Mis en forme : Non Surlignage
- Mis en forme : Anglais (États Unis)
- Mis en forme : Anglais (États Unis)

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

| Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées | Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant l'adoption des modifications proposées |
|---|--|
| <p>7.5.3 Processus de règlement <u>net continu en temps réel</u> jour même</p> <p>Le processus de règlement net continu <u>en temps réel</u> jour même :</p> <p>(a) est lancé <u>et s'effectue de manière continue plusieurs fois par chaque jour, à titre de processus distinct conformément aux Procédés et méthodes;</u></p> <p>(b) traite le règlement des obligations de la contrepartie centrale courante pour le RNC; n'effectue d'ordinaire pas la novation, pas plus qu'il n'établit le solde net d'opérations nouvellement enregistrées afin de créer des nouvelles obligations de la contrepartie centrale, mais peut être utilisé par la CDS à sa discrétion pour effectuer la novation et établir le solde net d'opérations nouvellement enregistrées dont l'indicateur de mode de règlement est établi à RNC afin de calculer les nouvelles obligations de la contrepartie centrale, dans quel cas il calcule et traite également les cotes afférentes;</p> <p>(c) règle une obligation de contrepartie centrale courante, en totalité ou en partie;</p> <p>(d) applique la vérification du système prérèglement décrite à la Règle 5.13 aux soldes des comptes de fonds et de valeurs découlant du règlement de chaque opération et de chaque obligation de la contrepartie centrale individuellement.</p> <p>Lorsque le règlement d'une obligation de la contrepartie centrale est effectué au moyen du processus de règlement <u>RNC net continu le jour même en temps réel</u>, les montants sont tirés sur le plafond de fonctionnement et sur les marges de crédit au moment de la livraison des valeurs conformément à la Règle 7.76.2 ou à la Règle 7.76.4 et le paiement est effectué conformément à la Règle 7.76.5. La totalité des écritures nécessaires à chaque règlement est passée en mode validation, ce qui a pour résultat que soit la totalité des écritures (y compris toutes les écritures aux comptes de fonds et de valeurs et toutes les écritures de montants tirés sur le plafond de fonctionnement et les marges de crédit pour des soldes de compte de fonds débiteurs) nécessaires afin de conclure le règlement est passée, ou si pour toute raison que ce soit une des écritures ne peut être passée, aucune des écritures n'est passée et l'opération n'est pas réglée.</p> <p>7.5.4 Processus de règlement net continu et par lots combiné</p> <p>[...]</p> | <p>7.5.3 Processus de règlement net continu en temps réel</p> <p>Le processus de règlement net continu en temps réel :</p> <p>(a) est lancé et s'effectue de manière continue chaque jour, conformément aux Procédés et méthodes;</p> <p>(b) traite le règlement des obligations de la contrepartie centrale courante pour le RNC; n'effectue d'ordinaire pas la novation, pas plus qu'il n'établit le solde net d'opérations nouvellement enregistrées afin de créer des nouvelles obligations de la contrepartie centrale, mais peut être utilisé par la CDS à sa discrétion pour effectuer la novation et établir le solde net d'opérations nouvellement enregistrées dont l'indicateur de mode de règlement est établi à RNC afin de calculer les nouvelles obligations de la contrepartie centrale, dans quel cas il calcule et traite également les cotes afférentes;</p> <p>(c) règle une obligation de contrepartie centrale courante, en totalité ou en partie;</p> <p>(d) applique la vérification du système prérèglement décrite à la Règle 5.13 aux soldes des comptes de fonds et de valeurs découlant du règlement de chaque opération et de chaque obligation de la contrepartie centrale individuellement.</p> <p>Lorsque le règlement d'une obligation de la contrepartie centrale est effectué au moyen du processus de règlement net continu en temps réel, les montants sont tirés sur le plafond de fonctionnement et sur les marges de crédit au moment de la livraison des valeurs conformément à la Règle 7.6.2 ou à la Règle 7.6.4 et le paiement est effectué conformément à la Règle 7.6.5. La totalité des écritures nécessaires à chaque règlement est passée en mode validation, ce qui a pour résultat que soit la totalité des écritures (y compris toutes les écritures aux comptes de fonds et de valeurs et toutes les écritures de montants tirés sur le plafond de fonctionnement et les marges de crédit pour des soldes de compte de fonds débiteurs) nécessaires afin de conclure le règlement est passée, ou si pour toute raison que ce soit une des écritures ne peut être passée, aucune des écritures n'est passée et l'opération n'est pas réglée.</p> <p>7.5.4 Processus de règlement net continu et par lots combiné</p> <p>[...]</p> |

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Règles de la CDS concernant le processus de règlement au RNC en temps réel

| Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant à l'aide de marques de changement les modifications proposées | Libellé des Règles de la CDS à l'intention des adhérents reflétant l'adoption des modifications proposées |
|---|---|
| (a) est lancé une fois par jour à titre de processus distinct avant que ne soit lancé le processus individuel en temps réel ou le processus de règlement net continu en temps réel RNC le jour même et peut être lancé plus souvent si la CDS considère que cette mesure est nécessaire afin d'améliorer la fonctionnalité du service; | (a) est lancé une fois par jour à titre de processus distinct avant que ne soit lancé le processus individuel en temps réel ou le processus de règlement net continu en temps réel et peut être lancé plus souvent si la CDS considère que cette mesure est nécessaire afin d'améliorer la fonctionnalité du service; |

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS
Règlement des opérations au CDSX

1.4.1 Heures limites pour les activités d'opérations et de règlement

Les heures limites de début et de fin des activités d'opérations et de règlement sont présentées ci-dessous.

| Activités d'opérations et de règlement au CDSX | Heure de l'Est | Heure des Rocheuses | Heure du Pacifique |
|---|-------------------------|---------------------|--------------------|
| Enregistrement et gestion des opérations¹ Règlement des opérations devant être réglées par RI à l'aide de processus de règlement en temps réel Règlement des opérations devant être réglées par RNC à l'aide de processus multiples appliqués le jour même | 7 h à 19 h 30 | 5 h à 17 h 30 | 4 h à 16 h 30 |
| <u>Enregistrement et gestion des opérations¹</u> <u>Règlement des opérations devant être réglées par RI à l'aide de processus de règlement en temps réel</u> Règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement d'opérations FINet dont le solde net est établi ou d'opérations admissibles à FINet au cours de l'établissement du solde net FINet le jour même <u>Règlement des positions en cours au RNC à l'aide de processus de règlement en temps réel</u> <u>Aucun règlement en temps réel au RNC lors de l'établissement du solde net le jour même</u> | 7 h à 16 h ² | 5 h à 14 h | 4 h à 13 h |
| Au cours du processus de paiement, le règlement de valeurs et d'opérations restreintes (VGG) est effectué. Aucun règlement en temps réel d'opérations FINet <u>Aucun règlement au RNC en temps réel</u> | 16 h à 17 h | 14 h à 15 h | 13 h à 14 h |
| Après le processus de paiement, seul le règlement <u>individuel</u> de valeurs a lieu et la vérification de la VGG n'est plus applicable ¹ Aucun R Règlement en temps réel d'opérations FINet <u>Aucun règlement au RNC en temps réel</u> | 17 h à 19 h 30 | 15 h à 17 h 30 | 14 h à 16 h 30 |
| Arrêt du système | 19 h 30 | 17 h 30 | 16 h 30 |

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS
Service FINet

| Activités d'opérations et de règlement au CDSX | Heure de l'Est | Heure des Rocheuses | Heure du Pacifique |
|---|------------------|---------------------|--------------------|
| Traitement <u>des activités</u> en ligne de nuit <u>des pour les</u> transactions RI ^{3,4} | 0 h 30 à 4 h | 22 h 30 à 2 h | 21 h 30 à 1 h |
| Règlement en temps réel d'opérations FINet <u>Aucun règlement au RNC en temps réel</u> | | | |
| Processus de règlement net par lots et de règlement net continu | À compter de 4 h | À compter de 2 h | À compter de 1 h |

¹ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

² Heure à laquelle débute le processus de paiement

³ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

~~4. L'heure peut varier en fonction de l'horaire du traitement par lots.~~

Le CDSX exécute des processus de paiement distincts pour les opérations en dollars canadiens et américains. Le début des deux processus de paiement est généralement prévu pour 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique). Toutefois, pour différentes raisons, le début et la fin des processus de paiement peuvent être reportés.

1.5 Service FINet

FINet est un service qui établit le solde net d'opérations sur titres à revenu fixe conformément aux options du service indiquées par les adhérents et qui permet la gestion des opérations résultantes dont le solde net a été établi aux fins de règlement en temps réel.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre [FINet](#) à la page 50.

1.6 Service d'appariement des opérations

Le Service d'appariement des opérations constitue une méthode de rechange pour la confirmation des opérations non boursières dont le type d'opération est DP (adhérent-mandant) et pour lesquelles les deux parties à l'opération sont admissibles à l'appariement des opérations. Le destinataire n'est pas tenu d'attendre que l'initiateur entre les détails de l'opération, puisque les deux parties peuvent entrer les mêmes détails de l'opération au CDSX. Le service apparie les opérations, supprime les opérations initiales et les remplace par une nouvelle opération confirmée. Les adhérents n'ont qu'à gérer les exceptions (c'est-à-dire les opérations non confirmées). Un processus d'immobilisation permet de faire en sorte que toutes les opérations soient confirmées au plus tard un jour ouvrable après l'entrée des données.

CHAPITRE 8

Règlement d'opérations

Le tableau ci-dessous fait état des modes de règlement d'opérations au CDSX.

| Mode de règlement | Description |
|-----------------------------------|---|
| TFT – Règlement individuel (RI) | <u>Les opérations devant être réglées au moyen du RI seront réglées individuellement.</u> Règlement inscrit en compte au cours duquel les opérations sont réglées individuellement. Le règlement partiel n'est pas permis. |
| CNS – Règlement net continu (RNC) | <p>Règlement inscrit en compte au cours duquel le solde net des <u>Le solde net des</u> opérations devant être réglées par RNC et ayant atteint leur date de valeur est établi quotidiennement avec les quantités non réglées ou partiellement réglées. Les positions en jeu dans ces opérations doivent être détenues dans le compte général de l'adhérent au début du processus RNC/RNL ou de tout processus RNC prévu le jour même afin d'être considéré pour le <u>RNC règlement</u>.</p> <p>Le CDSX classe les quantités non réglées (ou « défaillances ») en tant que positions en cours. Le vendeur détient la position de livraison des quantités non réglées et l'acheteur détient la position de réception. Les critères de classement des positions en cours au RNC du CDSX sont les suivants : grand livre, valeurs, monnaie et organisme de compensation. Périodiquement, le CDSX tente de régler ces positions en cours.</p> <p>Par exemple, lorsqu'un adhérent vend 100 parts de la valeur A et en achète 80, il détient une position RNC nette de 20 parts à livrer. Si l'adhérent n'a pas effectué la livraison nette complète à la CDS, le processus RNC crée une position en cours au RNC de titres à livrer, qui est reportée au prochain règlement RNC ou à la prochaine exécution du processus d'établissement de solde final RNC.</p> |

Les opérations enregistrées au CDSX dont le mode de règlement est RPC ne peuvent pas être réglées.

Il incombe à l'adhérent de gérer les positions à son compte général (GA000). ~~Par exemple, si~~ ~~Si l'un~~ adhérent ne veut pas que les actions d'un certain titre soient réglées au RNC, il doit effectuer l'une des démarches qui suit :

- ~~retirer cette valeur~~ position de son compte général avant le début du processus RNC/RNL ~~ou de tout processus RNC prévu le jour même ;~~
- retirer cette position de son compte général au cours de la journée pendant que se déroule le processus de règlement au RNC en temps réel ;
- mettre en attente les positions en cours à livrer. ~~–~~

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Heures limites pour les activités de règlement

Vérification de la VGG lors du règlement

Le CDSX prend en charge les règlements en dollars canadiens et américains.

La vérification de la valeur de la garantie globale (VGG) s'applique jusqu'à la fin du processus de paiement en dollars canadiens seulement. Durant le processus de paiement, une vérification de la VGG modifiée est appliquée. Après le processus de paiement en dollars canadiens, la vérification de la VGG n'est pas appliquée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

8.1 Heures limites pour les activités de règlement

Le tableau ci-dessous fait état des heures limites pour les activités de règlement. Au besoin, le CDSX envoie un message à diffusion générale à tous les adhérents pour les aviser de toute modification apportée à ces heures.

| Activités de règlement | Heure de l'Est | Heure des Rocheuses | Heure du Pacifique |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Règlement <u>individuel</u> en temps réel ¹ | 7 h à 19 h 30 | 5 h à 17 h 30 | 4 h à 16 h 30 |
| RNC le jour même règlement au RNC en temps réel <u>Aucun règlement au RNC en temps réel au cours du processus d'établissement du solde net du RNC le jour même</u> | 10 7 h à 16 h | 8 5 h à 14 h | 7 4 h à 13 h |
| Période de règlement <u>individuel</u> restreint | 16 h à 19 h 30 | 14 h à 17 h 30 | 13 h à 16 h 30 |
| Règlement <u>individuel</u> en temps réel ¹ | 00 h 30 à 4 h | 22 h 30 à 2 h | 21 h 30 à 1 h |
| Processus RNC/RNL | À compter de 4 h | À compter de 2 h | À compter de 1 h |

¹ L'heure peut varier en fonction de l'heure de déroulement du traitement par lots.

8.2 Règlement individuel faisant l'objet de restrictions

Au début du processus de paiement, le CDSX ne règle plus les fonds en dollars canadiens et américains. La restriction s'applique aux règlements individuels en dollars canadiens pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars canadiens et aux règlements en dollars américains pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars américains.

Si une opération individuelle en attente a des répercussions sur un grand livre faisant l'objet de restrictions relativement aux jours fériés, l'état de l'opération passe de P (en attente) à C (confirmée) à la date de restriction.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Règlement individuel en temps réel

Si un grand livre fait l'objet d'une restriction de règlement de fonds relativement à des jours fériés et que l'opération individuelle en attente n'engage pas des fonds, cette dernière demeure en attente jusqu'à son règlement.

8.3 Règlement individuel en temps réel

Le CDSX permet le règlement en temps réel des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT). L'opération est réglée lorsqu'elle répond aux critères de règlement. Cette fonctionnalité de règlement évalue continuellement les opérations d'après la situation changeante des adhérents.

Lorsqu'il évalue les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT), le CDSX prend l'une des mesures suivantes :

- il règle l'opération;
- il confirme l'opération mais ne la règle pas;
- il met l'opération en attente (veuillez consulter la section [Opérations en attente](#) à la page 89).

Le tableau ci-dessous donne les critères de règlement des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT). Pour que le CDSX puisse les traiter, toutes les opérations doivent répondre aux critères de règlement.

| Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) | l'opération sera examinée en vue d'un règlement si... | l'opération sera réglée si... |
|---|---|-------------------------------|
| L'opération est confirmée. | ✓ | ✓ |
| L'opération a atteint sa date de valeur. | ✓ | ✓ |
| Les indicateurs de contrôle de règlement des deux adhérents sont à Y. | ✓ | ✓ |
| Ni l'une ni l'autre des parties n'est suspendue. | ✓ | ✓ |
| Ni l'une ni l'autre des parties n'a de restriction de règlement relative à des jours fériés applicable à son grand livre. | ✓ | ✓ |
| Dans le cas des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT), L'émission est admissible au CDSX. | ✓ | ✓ |
| La position comptable du vendeur à l'égard de l'émission visée est suffisante. | | ✓ |
| Le vendeur dispose de fonds suffisants dans la monnaie de l'opération. | | ✓ |
| L'acheteur et le vendeur disposent tous deux d'une VGG suffisante. | | ✓ |

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

8.3.1 Opérations en attente

Lorsque le CDSX met une opération individuelle en attente, un code de raison d'attente composé de deux caractères apparaît dans le champ ÉTAT. Le premier caractère identifie la partie en défaut (B pour acheteur ou S pour vendeur) et le deuxième donne la raison pour laquelle l'opération est en attente (S pour valeurs insuffisantes, F pour fonds insuffisants ou C pour VGG insuffisante).

L'admissibilité des opérations en attente au règlement est évaluée de nouveau si la situation de l'adhérent change et que les conditions de règlement sont remplies.

8.4 Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Le processus RNC/RNL est un processus de règlement net par lots qui accroît l'efficacité des règlements en combinant les opérations devant être réglées au moyen du mode de règlement individuel ou du mode de règlement net continu ~~et le volet RNL traite les opérations à règlement individuel~~. Ce processus combiné vise à faire en sorte que les activités de règlement net continu et de règlement individuel se compensent l'une et l'autre et à réduire les besoins des adhérents en matière de position valeurs, de fonds, de capitalisation, de crédit et de garanties.

Le processus RNC/RNL s'exécute une fois par jour après la période de traitement en ligne de nuit et est actuellement prévu vers 4 h, heure de l'Est (2 h, heure des Rocheuses et 1 h, heure du Pacifique).

8.4.1 Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC pour le processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Le CDSX utilise les critères suivants pour extraire les opérations devant être réglées au moyen du RNC :

- s'il s'agit d'opérations boursières ou non boursières;
- le mode de règlement est fixé à CNS (règlement net continu);
- l'état de l'opération est C;
- ~~les indicateurs de contrôle de règlement des deux adhérents sont à -;~~
- la date de valeur est antérieure à la date actuelle;
- il n'y a aucune restriction relative à des jours fériés pour la monnaie de l'opération;
- la valeur est admissible au RNC;
- les grands livres des adhérents ne sont pas suspendus.

Si l'opération répond aux critères d'extraction, son solde net est établi et elle est cotée et examinée en vue d'être réglée au moyen du RNC.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Après avoir été avisée, la CDS peut, selon la situation, « permettre » le règlement individuel (TFT) d'une opération si celle-ci n'a pas été extraite pour les raisons suivantes :

- la valeur n'est pas admissible au mode RNC;
- l'un ou l'autre des adhérents ne peut se prévaloir du service de RNC;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents est suspendu.

Une fois extraites, les opérations de RNC sont évaluées au marché et leur solde net est établi avec les positions de RNC en cours actuelles. Lorsque le solde net des nouvelles positions en cours RNC a été établi, elles sont également évaluées au marché. Les évaluations au marché sont appliquées directement contre les comptes de fonds du livreur et du destinataire.

Remarque : Les marges de crédit et les plafonds de fonctionnement ne font pas l'objet d'un retrait lorsque des évaluations au marché négatives sont appliquées.

~~Le processus de règlement net continu et de règlement net par lot est évalué au marché, les opérations et les positions de RNC en cours d'après les plus récents cours du marché fournis par des sources externes.~~

~~Les opérations devant être réglées au moyen du règlement individuel sont également extraites et incluses dans le processus RNC/RNL. Les critères d'admissibilité sont les mêmes que pour les opérations devant être réglées par RNC.~~

8.4.2 Règlement dans le cadre du processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Si les opérations remplissent les conditions de règlement, le processus RNC/RNL tente de les régler selon un ordre de priorité bien défini. Les conditions de règlement sont les mêmes que dans le cas du règlement individuel en temps réel et du règlement ~~net continu (RNC) le même jour~~ au RNC.

Pour prendre connaissance des conditions de règlement, veuillez consulter la section Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) à la page 88 et la section Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel à la page 92.

L'ordre de priorité de règlement du processus RNC/RNL s'établit comme suit :

- Opérations du marché intérieur en dollars américains devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces provenant de la Bourse de Toronto;
- Opérations du marché intérieur en dollars canadiens devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces provenant de la Bourse de Toronto;

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Règlement net continu le jour même Processus de règlement au RNC en temps réel

- Règlement individuel (TFT) d'opérations en dollars canadiens en provenance de la DTCC
- Règlement individuel (TFT) d'opérations du marché intérieur en dollars canadiens;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains en cours au RNC;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens en cours au RNC.

Au cours du processus RNC/RNL, les positions au RNC sont réglées en totalité ou en partie et les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) sont réglées en totalité ou mises en attente.

8.5 Règlement net continu le jour même Processus de règlement au RNC en temps réel

Contrairement au processus RNC/RNL, qui traite conjointement les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) et par règlement net continu (CNS), le processus de règlement ~~net continu le jour même~~ au RNC en temps réel ne règle que les ~~opérations dont le règlement doit se faire~~ positions en cours au RNC. Ce processus ~~est prévu à différentes heures du~~ se déroule tout au long du jour ouvrable et s'exécute ~~indépendamment au même moment que le~~ du processus de règlement individuel en temps réel, ~~mais indépendamment. Alors que les autres processus de RNC le jour même n'engagent que le règlement, le processus de RNC le jour même de 14 h, heure de l'Est (midi, heure des Rocheuses, 11 h, heure du Pacifique) comprend également les opérations qui sont extraites et dont le solde net est établi après l'exécution du RNC/RNL.~~

Une fois que le CDSX a déterminé que les opérations ~~remplissent les conditions~~ répondent aux critères de règlement au ~~du~~ RNC (veuillez consulter la section Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel à la page 92), la fonctionnalité de règlement ~~le jour même~~ au RNC en temps réel tente de régler les positions en cours au RNC dans l'ordre de priorité suivant :

- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains en cours au RNC;

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Règlement net continu le jour même **Processus de règlement au RNC en temps réel**

- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens en cours au RNC.

Comme le processus ~~de RNC~~ de règlement au RNC en temps réel le jour même a lieu pendant le traitement d'autres fonctions de règlement en ligne, il est impossible de garantir l'ordre de priorité énoncé ci-dessus.

Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue ~~pour tous les cycles de RNC le même jour, à l'exception de la dernière exécution prévue~~ tout au long de la journée. ~~Au cours de celle-ci, le règlement d'une position rachetée d'office peut être livré à un destinataire qui ne détient pas de position de rachat.~~

8.5.1 Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel

Pour être réglées par RNC, les positions en cours doivent répondre aux critères suivants :

- le livreur et le destinataire sont tous deux admissibles au service de RNC;
- la valeur est admissible au RNC;
- ni l'un ni l'autre des adhérents n'est suspendu;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents ne doit faire l'objet d'aucune restriction relativement aux jours fériés;
- la position en cours à livrer n'est pas en attente.

Les opérations sont réglées en totalité ou en partie si :

- les vendeurs détiennent la totalité ou une partie des positions comptables à l'égard de la valeur dont ils sont les livreurs;
- les acheteurs disposent de fonds suffisants pour accepter la totalité ou une partie de la livraison dont ils sont les destinataires;
- le livreur et le destinataire disposent tous deux d'une VGG suffisante pour livrer ou recevoir la totalité ou une partie de la livraison.

8.5.2 Évaluation au marché le jour même des positions en cours au RNC

Le CDSX comprend une fonctionnalité qui permet d'évaluer au marché le jour même les positions en cours au RNC, lorsque :

- les opérations à valeur actuelle sont extraites le jour même;
- les cours intrajournaliers du marché fluctuent suffisamment pour justifier la réévaluation des positions en cours.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Calcul des cotes au RNC

8.5.3 Activités intrajournalières d'extraction, d'évaluation au marché et d'établissement du solde net des opérations à RNC

Le CDSX comprend une fonction qui permet d'extraire les opérations à valeur actuelle devant être réglées par RNC. L'extraction, l'établissement du solde net et l'évaluation au marché s'effectuent le même jour si les opérations admissibles au RNC sont réglées le jour même. Lorsque les opérations sont extraites le jour même, les positions en cours sont également cotées ce même jour.

L'extraction intrajournalière peut aussi être prévue ou exécutée de façon ponctuelle.

8.6 Calcul des cotes au RNC

Le CDSX effectue un calcul aux fins d'établissement de la cote pour les opérations au RNC et les positions en cours au RNC.

Opérations

L'écart de la cote d'une opération au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix de l'opération})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt.

Si l'écart de la cote a plus de deux décimales, la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

Positions en cours au RNC

L'écart de la cote d'une position en cours au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

$$\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix au cours du marché précédent})}{\text{unités}}$$

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt. Pour les titres de participation, les unités correspondent à «1», alors qu'elles correspondent à «100» pour les titres d'emprunt.

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position débitrice), la valeur sera arrondie à la hausse à la deuxième décimale.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

GRAND LIVRE - MENU

```

MA10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:00:59
      GRAND LIVRE - MENU 03-03-21

1 TENUE DE COMPTES (MAM0)
2 VIREMENTS INTERCOMPTES (MAP0)
3 INTERROGATION POSITION DE VALEURS/COMPTES (MAS0)
4 INTERROGATION POSITION DE FONDS (MAF0)
5 INTERR UGG DE GR LIVRE ET LIMITES DE SECTEUR(MAH0)
6 VIREMENT DE FONDS (MAT0)
7 RETENIR REGLEMENTS RNC A LIVRER (MAR0)
8 INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (MAI0)

      SELECTION: _

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 9/MESS
OPTION: DONNEES:
In

```

4. Tapez le numéro correspondant à INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS dans le champs SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (à la page 95) apparaît.

INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS

```

MA10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:41 03-03-21
INTERROG INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS
LYDI

      VALEUR DE: _ A:
      TYPE VALEUR:
      SOUS-TYPE VALEUR:
      TYPE D'EFFET:
      MONNAIE:
      CODE ORG COMPENSATION:
      RECEVOIR/LIVRER:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION: DONNEES:
In

```

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

| Champ | Description |
|-----------------------|--|
| VALEUR DE, À | Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides. |
| TYPE VALEUR | D – Titre d'emprunt E – Titre de participation |
| SOUS-TYPE VALEUR | AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée |
| TYPE D'EFFET | Le code correspondant au type d'effet |
| MONNAIE | CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains |
| CODE ORG COMPENSATION | Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC |
| RECEVOIR/LIVRER | Le code correspondant au type de position à RNC en cours : R – Positions en cours à recevoir D – Positions en cours à livrer |
| <u>SCI</u> | <u>L'indicateur de contrôle de règlement de la position :</u> <u>Y - Soumettre la position aux fins de règlement</u> <u>N - Ne pas régler la position</u> |

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS POSITION RNC EN COURS (à la page 97) apparaît et affiche toutes les positions en cours au RNC devant être livrées.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

DÉTAILS POSITION RNC EN COURS

```

M11 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:52 03-03-21
INTERROG DETAILS POSITION RNC EN COURS
LYDI

CODE ORG
GR LIVRE VALEUR COM MONN SCI PRIX VAL NOM/QUANT

LYD09 CA101431AA21 DTC USD Y 15000.00-
LYD09 CA135007KP84 CDS CAD Y 100.000000000+ 7000.00+
LYD09 CA31942GS476 CDS CAD Y 4500.00-
LYD09 CA50186E1007 DTC USD Y 25.000000000+ 4000.00+
LYD09 US00204M1210 CDS USD Y 4750.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS
OPTION: _ DONNEES:
  
```

7. Examinez les renseignements affichés à l'écran.

| Champ | Description |
|-------------------|---|
| SCI | L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y – Soumettre la position au règlement N – Ne pas régler la position |
| PRIX | Le prix de règlement prévu de la position |
| VAL NOM/ QUANT | La position en cours totale |

8.7.2 Mise en attente du règlement des positions au RNC à recevoir

Afin de mettre en attente les positions au RNC à recevoir :

- Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT (à la page 11) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 95) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MARB SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 13:27:14 11-03-03
MODIFIER MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST

      VALEUR DE:  A:
      TYPE VALEUR:
      SOUS-TYPE VALEUR:
      TYPE D'EFFET:
      MONNAIE:
      CODE ORG COMPENSATION:
      RECEVOIR/LIVRER: D
      INDIC DE CONTRLE DE REGL:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION:  DONNEES:
Te
DUT0NZ3M

```

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

| <u>Champ</u> | <u>Description</u> |
|------------------------------|--|
| <u>VALEUR DE, À</u> | <u>Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.)</u> <u>Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides.</u> |
| <u>TYPE VALEUR</u> | <u>D – Titre d'emprunt</u> <u>E – Titre de participation</u> |
| <u>SOUS-TYPE VALEUR</u> | <u>AB – Titre adossé à des créances</u> <u>MB – Obligation négociable</u> <u>MM – Émission sur le marché monétaire</u> <u>PK – Bloc</u> <u>SI – Composante détachée</u> |
| <u>TYPE D'EFFET</u> | <u>Le code correspondant au type d'effet</u> |
| <u>MONNAIE</u> | <u>CAD – Dollars canadiens</u> <u>USD – Dollars américains</u> |
| <u>CODE ORG COMPENSATION</u> | <u>Le code correspondant à l'organisme de compensation :</u> <u>CDS – Positions du marché intérieur à RNC</u> |

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

| <u>Champ</u> | <u>Description</u> |
|------------------------|---|
| <u>RECEVOIR/LIVRER</u> | <u>Le code correspondant au type de position à RNC en cours :</u> <u>R – Positions en cours à recevoir</u> <u>D – Positions en cours à livrer</u> |
| <u>SCI</u> | <u>L'indicateur de contrôle de règlement de la position :</u> <u>Y - Soumettre la position aux des fins de règlement</u> <u>N - Ne pas régler la position</u> |

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

Remarque : Les positions en cours à recevoir ne peuvent être mises en attente. Les mises en attente sont automatiquement supprimées à la fin de la journée.

DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MAR1 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 15:56:05 11-03-03
MODIFIER DETAILS MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST
CODE ORG VAL NOM/QUANT
GR LIVRE VALEUR COM MONN SCI PRIX
TES01 CA135087UT96 CDS CAD 1.000000000+ 50.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS 10/SAUV
OPTION: DONNEES:
Te DUT0NZ25

```

7. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

| <u>Champ</u> | <u>Description</u> |
|----------------|---|
| <u>SCI</u> | <u>L'indicateur de contrôle de règlement de la position :</u> <u>Y - Soumettre la position aux fins de règlement</u> <u>N - Ne pas régler la position</u> |
| <u>PRIX</u> | <u>Le prix de règlement prévu de la position en cours</u> |
| <u>VAL/NOM</u> | <u>La position en cours totale</u> |

8. Appuyez sur ENTRÉE pour valider et appuyez sur PF10 pour sauvegarder.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Cycle de vie d'un rachat d'office

9.1.2 Jours d'exécution

Le tableau ci-après fait état des jours d'exécution des rachats d'office selon l'heure d'entrée et l'organisme de compensation.

| Jour d'entrée | Heure d'entrée | Organisme de compensation | Jour d'exécution |
|----------------------|---|---------------------------|---------------------------|
| 1 ^{er} jour | Entre 16 h et 16 h 45, heure de l'Est (entre 14 h et 14 h 45, heure des Rocheuses, et entre 13 h et 13 h 45, heure du Pacifique) | CDS | 3 ^e jour (N+2) |
| 1 ^{er} jour | Entre 16 h 45 et 19 h 30, heure de l'Est (entre 14 h 45 et 17 h 30, heure des Rocheuses, et entre 13 h 45 et 16 h 30, heure du Pacifique) | CDS | 4 ^e jour (N+3) |

Remarque : L'écran **INTENTION DE RACHAT D'OFFICE – ENTRÉE** (à la page 106) est activé quotidiennement à 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses, et 13 h, heure du Pacifique). Ce processus est distinct du processus ~~final de règlement par certificats et du processus~~ de paiement et n'est aucunement affecté par ce ~~ux~~ lui-ci.

Par exemple, l'exécution d'un rachat d'office entré le 1^{er} jour entre 16 h et 16 h 45, heure de l'Est (entre 14 h et 14 h 45, heure des Rocheuses, et entre 13 h et 13 h 45, heure du Pacifique), pour lequel la CDS agit à titre d'organisme de compensation, est prévue le 3^e jour, pourvu que le destinataire change l'état du rachat d'office à exécuté (E). Si l'état n'est pas changé à E avant la date d'exécution, le rachat d'office est automatiquement annulé.

Remarque : Lorsque la date d'exécution est établie, le CDSX gère automatiquement les jours fériés au Canada. Par exemple, si un destinataire entre une demande de rachat d'office en dollars canadiens le lundi et que le mercredi est un jour férié au Canada assorti de restrictions de règlement en dollars canadiens, le CDSX établit automatiquement la date d'exécution au jeudi. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Activités de rachat d'office du livreur

3. Remplissez les champs de la manière indiquée dans le tableau ci-après afin de produire un rapport faisant état des données afférentes au(x) rachat(s) d'office pertinent(s).

| Champ | Description |
|------------------|---|
| ORG.COMPENSATION | Code d'identification de l'établissement de compensation du rachat d'office : CDS — CDS. |
| MONNAIE | Code d'identification de la monnaie pour le rachat d'office : CAD — dollars canadiens; USD — dollars américains. |
| N VALEUR DE: A: | Code d'identification (ISIN) de la valeur ou d'une gamme de valeurs. |
| ID R.OFF | Code d'identification du rachat d'office attribué lors de la confirmation. Si un code d'identification de rachat d'office est inscrit dans ce champ, aucun autre critère ne sera retenu. |
| DATE EXÉCUTION | Date à laquelle le rachat d'office pourra être exécuté par le destinataire. Date fixée par la fonction de rachat d'office. |
| ÉTAT | État actuel du rachat d'office. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section États du rachat d'office à la page 100. |

4. Appuyez sur PF10 pour sauvegarder les renseignements et pour produire le rapport intrajournalier ACTIVITÉS RACHAT OFFICE – DESTINATAIRE. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport sur demande et de la version de fin de journée de ce même rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

9.4 Activités de rachat d'office du livreur

Les livreurs peuvent interroger leurs obligations de rachat d'office, demander une prolongation et produire un rapport faisant état des obligations réalisables maximales.

Remarque : Un livreur peut satisfaire son obligation maximale de rachat d'office au moyen du règlement réel de la position en défaut de livraison de la CDS. Cette obligation peut être couverte au cours de la période entre la date à laquelle l'intention de rachat d'office a été reçue et 14 h 30, heure de l'Est (~~midi~~ 12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique), à la date d'exécution. ~~Le règlement réel a lieu le jour même au cycle de 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique) au RNC.~~

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Activités de rachat d'office du livreur

Un livreur n'est pas dégagé de son obligation de rachat d'office au cours de la période susmentionnée, même si la position à découvert est passée à une position nulle ou acheteur en raison ~~du règlement des opérations au cours de cette période~~ l'établissement du solde net.

Un livreur peut être tenu responsable si le règlement en cas de défaut de livraison de la position au RNC est effectué après 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique).

9.4.1 Interrogation d'un rachat d'office

Pour interroger les détails afférents aux obligations de rachat d'office :

1. Accédez à l'écran RACHAT D'OFFICE – MENU (à la page 105). Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section [Accès à l'écran Rachat d'office – Menu](#) à la page 104.
2. Tapez le chiffre correspondant à INTERR R. OFF. – LIVREUR dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran RACHAT D'OFFICE – SÉLECTION (livreur) (à la page 119) apparaît.

RACHAT D'OFFICE – SÉLECTION (livreur)

```

MBDD SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 15:41:34 03-03-25
INTERROG RACHAT D OFFICE - SELECTION
LYDI

ORG. COMPENSATION: _
MONNAIE:
N VALEUR DE: A:
ID R.OFF.:
DATE EXECUTION: 2003-03-25
ETAT:

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESXS
OPTIION: DONNEES:
  
```

3. Remplissez les champs de la manière indiquée dans le tableau ci-après.

| Champ | Description |
|-------------------|--|
| ORG. COMPENSATION | Code d'identification de l'établissement de compensation du rachat d'office : CDS — CDS. |
| MONNAIE | Code d'identification de la monnaie pour le rachat d'office : CAD — dollars canadiens; USD — dollars américains. |

CHAPITRE 10

Frais et cote d'intérêt de défaut de réception de la contrepartie centrale

La CDS génère une cote d'intérêt afin d'automatiquement indemniser les livreurs pour les pertes subites en raison de l'incapacité des destinataires de recevoir les valeurs au RNC et à FINet. Les adhérents qui sont en défaut de réception sont responsables de ces cotes d'intérêt. La CDS applique des frais de défaut de réception de la contrepartie centrale afin de dissuader les destinataires d'omettre de procéder au règlement au RNC et dans FINet.

La cote d'intérêt et les frais sont uniquement applicables si le livreur n'a pas pu livrer ses valeurs.

10.1 Cote d'intérêt de défaut de réception

Aux fins de distribution des charges imputables au paiement des intérêts, la CDS utilise une cote d'intérêt de défaut de réception. Cette cote est appliquée conformément aux règles suivantes :

- La cote d'intérêt est appliquée aux grands livres de la même manière que les autres cotes.
- La cote d'intérêt n'est pas prélevée des plafonds ou des marges de crédit.
- Les cotes positives ou négatives n'ont aucune incidence sur la VGG.
- Au terme de la conversion des cotes d'intérêt libellées en dollars américains négatives en dollars canadiens, les cotes d'intérêt négatives sont incluses dans la composante évaluation au marché des exigences en matière de garantie de l'IRMS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

10.1.1 Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception au RNC

La cote d'intérêt de défaut de réception totale est calculée en fonction de la valeur des actions qu'un livreur n'a pas pu livrer au RNC le jour en cours multipliée par un taux de référence, multiplié par le nombre de jour avant le jour ouvrable suivant. S'il y a plus d'un destinataire en défaut à l'égard d'une livraison donnée, la portion de la cote à l'égard de laquelle un destinataire en défaut est responsable fait l'objet d'une répartition proportionnelle en fonction de la quantité en défaut. ~~Si les actions livrées au moyen du règlement individuel sont reçues après qu'une livraison au RNC ait été tentée dans le dernier cycle au RNC, la cote d'intérêt de défaut de réception ne s'applique pas.~~

CHAPITRE 10 FRAIS ET COTE D'INTÉRÊT DE DÉFAUT DE RÉCEPTION DE LA CONTREPARTIE CENTRALE

Cote d'intérêt de défaut de réception

Le calcul est effectué à 17 h 30, heure de l'Est (15 h 30, heure des Rocheuses et 14 h 30, heure du Pacifique) chaque jour ouvrable au moyen des renseignements sur le règlement ~~contenus dans le dernier cycle au RNC de la journée.~~

Les cotes d'intérêt de défaut de réception sont créditées au compte de fonds du livreur et débitées du compte de fonds du destinataire. La monnaie des cotes d'intérêt de défaut de réception dépend de la monnaie qui est associée à la position en cours au RNC. Ces virements de fonds entrent en vigueur le jour ouvrable suivant.

Les taux de référence en dollars canadiens et en dollars américains sont établis de la manière suivante :

- dollars canadiens - le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada + 50 points de base;
- dollars américains - taux des fonds fédéraux + 50 points de base.

Le taux de référence est rajusté au CDSX le jour de l'annonce du changement de taux.

10.1.2 Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception à FINet

La cote d'intérêt de défaut de réception à FINet est calculée en fonction du montant net qu'un livreur n'a pas pu livrer un jour donné multipliée par un taux de référence, multiplié par le nombre de jour avant le jour ouvrable suivant. S'il y a plus d'un destinataire en défaut à l'égard d'une livraison donnée, la portion de la cote à l'égard de laquelle un destinataire en défaut est responsable fait l'objet d'une répartition proportionnelle en fonction de la quantité en défaut.

Le calcul est effectué à 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique) chaque jour ouvrable. Les opérations FINet ne peuvent pas être réglées une fois que le processus de paiement en dollars canadiens a été lancé.

Les cotes d'intérêt de défaut de réception sont créditées au compte de fonds du livreur et débitées du compte de fonds du destinataire. Ces virements de fonds entrent en vigueur le jour ouvrable suivant.

Le taux de référence en dollars canadiens est établi de la manière suivante :

- dollars canadiens - le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada + 50 points de base.
- Le taux de référence est rajusté au CDSX le jour de l'annonce du changement de taux.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS
Règlement des opérations au CDSX

1.4.1 Heures limites pour les activités d'opérations et de règlement

Les heures limites de début et de fin des activités d'opérations et de règlement sont présentées ci-dessous.

| Activités d'opérations et de règlement au CDSX | Heure de l'Est | Heure des Rocheuses | Heure du Pacifique |
|--|-------------------------|---------------------|--------------------|
| Enregistrement et gestion des opérations ¹ Règlement des opérations devant être réglées par RI à l'aide de processus de règlement en temps réel Règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement d'opérations FINet dont le solde net est établi ou d'opérations admissibles à FINet au cours de l'établissement du solde net FINet le jour même Règlement des positions en cours au RNC à l'aide de processus de règlement en temps réel Aucun règlement en temps réel au RNC lors de l'établissement du solde net le jour même | 7 h à 16 h ² | 5 h à 14 h | 4 h à 13 h |
| Au cours du processus de paiement, le règlement de valeurs et d'opérations restreintes (VGG) est effectué. Aucun règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement au RNC en temps réel | 16 h à 17 h | 14 h à 15 h | 13 h à 14 h |
| Après le processus de paiement, seul le règlement individuel de valeurs a lieu et la vérification de la VGG n'est plus applicable ¹ Règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement au RNC en temps réel | 17 h à 19 h 30 | 15 h à 17 h 30 | 14 h à 16 h 30 |
| Arrêt du système | 19 h 30 | 17 h 30 | 16 h 30 |
| Traitement des activités en ligne de nuit pour les transactions RI ³ Règlement en temps réel d'opérations FINet Aucun règlement au RNC en temps réel | 0 h 30 à 4 h | 22 h 30 à 2 h | 21 h 30 à 1 h |
| Processus de règlement net par lots et de règlement net continu | À compter de 4 h | À compter de 2 h | À compter de 1 h |

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AU RÈGLEMENT ET AUX OPÉRATIONS

Service FINet

- ¹ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.
- ² Heure à laquelle débute le processus de paiement
- ³ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

Le CDSX exécute des processus de paiement distincts pour les opérations en dollars canadiens et américains. Le début des deux processus de paiement est généralement prévu pour 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique). Toutefois, pour différentes raisons, le début et la fin des processus de paiement peuvent être reportés.

1.5 Service FINet

FINet est un service qui établit le solde net d'opérations sur titres à revenu fixe conformément aux options du service indiquées par les adhérents et qui permet la gestion des opérations résultantes dont le solde net a été établi aux fins de règlement en temps réel.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre [FINet](#) à la page 50.

1.6 Service d'appariement des opérations

Le Service d'appariement des opérations constitue une méthode de rechange pour la confirmation des opérations non boursières dont le type d'opération est DP (adhérent-mandant) et pour lesquelles les deux parties à l'opération sont admissibles à l'appariement des opérations. Le destinataire n'est pas tenu d'attendre que l'initiateur entre les détails de l'opération, puisque les deux parties peuvent entrer les mêmes détails de l'opération au CDSX. Le service apparie les opérations, supprime les opérations initiales et les remplace par une nouvelle opération confirmée. Les adhérents n'ont qu'à gérer les exceptions (c'est-à-dire les opérations non confirmées). Un processus d'immobilisation permet de faire en sorte que toutes les opérations soient confirmées au plus tard un jour ouvrable après l'entrée des données.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre [Appariement des opérations](#) à la page 70.

1.7 Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées

L'Interface dédiée aux opérations institutionnelles appariées permet d'apparier des opérations institutionnelles au moyen d'un dispositif d'appariement virtuel (DAV) et de les soumettre ensuite à la CDS. Les opérations admissibles sont ensuite créées au CDSX à titre d'opérations non boursières confirmées.

CHAPITRE 8

Règlement d'opérations

Le tableau ci-dessous fait état des modes de règlement d'opérations au CDSX.

| Mode de règlement | Description |
|-----------------------------------|--|
| TFT – Règlement individuel (RI) | Les opérations devant être réglées au moyen du RI seront réglées individuellement. |
| CNS – Règlement net continu (RNC) | <p>Le solde net des opérations devant être réglées par RNC ayant atteint leur date de valeur est établi quotidiennement avec les quantités non réglées ou partiellement réglées. Les positions en jeu dans ces opérations doivent être détenues dans le compte général de l'adhérent afin d'être considéré pour le règlement.</p> <p>Le CDSX classe les quantités non réglées (ou « défaillances ») en tant que positions en cours. Le vendeur détient la position de livraison des quantités non réglées et l'acheteur détient la position de réception. Les critères de classement des positions en cours au RNC du CDSX sont les suivants : grand livre, valeurs, monnaie et organisme de compensation.</p> |

Les opérations enregistrées au CDSX dont le mode de règlement est RPC ne peuvent pas être réglées.

Il incombe à l'adhérent de gérer les positions à son compte général (GA000). Si l'adhérent ne veut pas que les actions d'un certain titre soient réglées au RNC, il doit effectuer l'une des démarches qui suit :

- retirer cette position de son compte général avant le début du processus RNC/RNL ;
- retirer cette position de son compte général au cours de la journée pendant que se déroule le processus de règlement au RNC en temps réel;
- mettre en attente les positions en cours à livrer.

Vérification de la VGG lors du règlement

Le CDSX prend en charge les règlements en dollars canadiens et américains.

La vérification de la valeur de la garantie globale (VGG) s'applique jusqu'à la fin du processus de paiement en dollars canadiens seulement. Durant le processus de paiement, une vérification de la VGG modifiée est appliquée. Après le processus de paiement en dollars canadiens, la vérification de la VGG n'est pas appliquée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Heures limites pour les activités de règlement

8.1 Heures limites pour les activités de règlement

Le tableau ci-dessous fait état des heures limites pour les activités de règlement. Au besoin, le CDSX envoie un message à diffusion générale à tous les adhérents pour les aviser de toute modification apportée à ces heures.

| Activités de règlement | Heure de l'Est | Heure des Rocheuses | Heure du Pacifique |
|---|------------------|---------------------|--------------------|
| Règlement individuel en temps réel ¹ | 7 h à 19 h 30 | 5 h à 17 h 30 | 4 h à 16 h 30 |
| Règlement au RNC en temps réel | 7 h à 16 h | 5 h à 14 h | 4 h à 13 h |
| Aucun règlement au RNC en temps réel au cours du processus d'établissement du solde net du RNC le jour même | | | |
| Période de règlement individuel restreint | 16 h à 19 h 30 | 14 h à 17 h 30 | 13 h à 16 h 30 |
| Règlement individuel en temps réel ¹ | 00 h 30 à 4 h | 22 h 30 à 2 h | 21 h 30 à 1 h |
| Processus RNC/RNL | À compter de 4 h | À compter de 2 h | À compter de 1 h |

¹ L'heure peut varier en fonction du déroulement du traitement par lots.

8.2 Règlement individuel faisant l'objet de restrictions

Au début du processus de paiement, le CDSX ne règle plus les fonds en dollars canadiens et américains. La restriction s'applique aux règlements individuels en dollars canadiens pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars canadiens et aux règlements en dollars américains pendant la durée du processus de paiement des valeurs en dollars américains.

Si une opération individuelle en attente a des répercussions sur un grand livre faisant l'objet de restrictions relativement aux jours fériés, l'état de l'opération passe de P (en attente) à C (confirmée) à la date de restriction.

Si un grand livre fait l'objet d'une restriction de règlement de fonds relativement à des jours fériés et que l'opération individuelle en attente n'engage pas des fonds, cette dernière demeure en attente jusqu'à son règlement.

8.3 Règlement individuel en temps réel

Le CDSX permet le règlement en temps réel des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT). L'opération est réglée lorsqu'elle répond aux critères de règlement. Cette fonctionnalité de règlement évalue continuellement les opérations d'après la situation changeante des adhérents.

Lorsqu'il évalue les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT), le CDSX prend l'une des mesures suivantes :

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Règlement individuel en temps réel

- il règle l'opération;
- il confirme l'opération mais ne la règle pas;
- il met l'opération en attente (veuillez consulter la section [Opérations en attente](#) à la page 88).

Le tableau ci-dessous donne les critères de règlement des opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT). Pour que le CDSX puisse les traiter, toutes les opérations doivent répondre aux critères de règlement.

| Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) | l'opération sera examinée en vue d'un règlement si... | l'opération sera réglée si... |
|---|---|-------------------------------|
| L'opération est confirmée. | ✓ | ✓ |
| L'opération a atteint sa date de valeur. | ✓ | ✓ |
| Les indicateurs de contrôle de règlement des deux adhérents sont à Y. | ✓ | ✓ |
| Ni l'une ni l'autre des parties n'est suspendue. | ✓ | ✓ |
| Ni l'une ni l'autre des parties n'a de restriction de règlement relative à des jours fériés applicable à son grand livre. | ✓ | ✓ |
| L'émission est admissible au CDSX. | ✓ | ✓ |
| La position comptable du vendeur à l'égard de l'émission visée est suffisante. | | ✓ |
| Le vendeur dispose de fonds suffisants dans la monnaie de l'opération. | | ✓ |
| L'acheteur et le vendeur disposent tous deux d'une VGG suffisante. | | ✓ |

8.3.1 Opérations en attente

Lorsque le CDSX met une opération individuelle en attente, un code de raison d'attente composé de deux caractères apparaît dans le champ ÉTAT. Le premier caractère identifie la partie en défaut (B pour acheteur ou S pour vendeur) et le deuxième donne la raison pour laquelle l'opération est en attente (S pour valeurs insuffisantes, F pour fonds insuffisants ou C pour VGG insuffisante).

L'admissibilité des opérations en attente au règlement est évaluée de nouveau si la situation de l'adhérent change et que les conditions de règlement sont remplies.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

8.4 Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Le processus RNC/RNL est un processus de règlement net par lots qui accroît l'efficacité des règlements en combinant les opérations devant être réglées au moyen du mode de règlement individuel ou du mode de règlement net continu. Ce processus combiné vise à faire en sorte que les activités de règlement net continu et de règlement individuel se compensent l'une et l'autre et à réduire les besoins des adhérents en matière de position valeurs, de fonds, de capitalisation, de crédit et de garanties.

Le processus RNC/RNL s'exécute une fois par jour après la période de traitement en ligne de nuit et est actuellement prévu vers 4 h, heure de l'Est (2 h, heure des Rocheuses et 1 h, heure du Pacifique).

8.4.1 Extraction des opérations et établissement du solde net au RNC pour le règlement

Le CDSX utilise les critères suivants pour extraire les opérations devant être réglées au moyen du RNC :

- s'il s'agit d'opérations boursières ou non boursières;
- le mode de règlement est fixé à CNS (règlement net continu);
- l'état de l'opération est C;
- la date de valeur est antérieure à la date actuelle;
- il n'y a aucune restriction relative à des jours fériés pour la monnaie de l'opération;
- la valeur est admissible au RNC;
- les grands livres des adhérents ne sont pas suspendus.

Si l'opération répond aux critères d'extraction, son solde net est établi et elle est cotée et examinée en vue d'être réglée au moyen du RNC.

La CDS peut « permettre » le règlement individuel (TFT) d'une opération si celle-ci n'a pas été extraite pour les raisons suivantes :

- la valeur n'est pas admissible au mode RNC;
- l'un ou l'autre des adhérents ne peut se prévaloir du service de RNC;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents est suspendu.

Une fois extraites, les opérations de RNC sont évaluées au marché et leur solde net est établi avec les positions de RNC en cours actuelles. Lorsque le solde net des nouvelles positions en cours RNC a été établi, elles sont également évaluées au marché. Les évaluations au marché sont appliquées directement contre les comptes de fonds du livreur et du destinataire.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Remarque : Les marges de crédit et les plafonds de fonctionnement ne font pas l'objet d'un retrait lorsque des évaluations au marché négatives sont appliquées.

8.4.2 Règlement dans le cadre du processus de règlement net continu (RNC) et de règlement net par lot (RNL)

Si les opérations remplissent les conditions de règlement, le processus RNC/RNL tente de les régler selon un ordre de priorité bien défini. Les conditions de règlement sont les mêmes que dans le cas du règlement individuel en temps réel et du règlement au RNC.

Pour prendre connaissance des conditions de règlement, veuillez consulter la section [Critères de règlement pour les opérations devant être réglées par règlement individuel \(TFT\)](#) à la page 88 et la section [Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue tout au long de la journée. Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel](#) à la page 91.

L'ordre de priorité de règlement du processus RNC/RNL s'établit comme suit :

- Opérations du marché intérieur en dollars américains devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces provenant de la Bourse de Toronto;
- Opérations du marché intérieur en dollars canadiens devant être réglées individuellement (TFT) et identifiées comme étant des opérations obligatoires en espèces provenant de la Bourse de Toronto;
- Règlement individuel (TFT) d'opérations en dollars canadiens en provenance de la DTCC
- Règlement individuel (TFT) d'opérations du marché intérieur en dollars canadiens;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains en cours au RNC;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens en cours au RNC.

Au cours du processus RNC/RNL, les positions au RNC sont réglées en totalité ou en partie et les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) sont réglées en totalité ou mises en attente.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Processus de règlement au RNC en temps réel

8.5 Processus de règlement au RNC en temps réel

Contrairement au processus RNC/RNL, qui traite conjointement les opérations devant être réglées par règlement individuel (TFT) et par règlement net continu (CNS), le processus de règlement au RNC en temps réel ne règle que les positions en cours au RNC. Ce processus se déroule tout au long du jour ouvrable et s'exécute indépendamment du processus de règlement individuel en temps réel. Une fois que le CDSX a déterminé que les opérations répondent aux critères de règlement au RNC (veuillez consulter la section [Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue tout au long de la journée. Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel](#) à la page 91), la fonctionnalité de règlement au RNC en temps réel tente de régler les positions en cours au RNC dans l'ordre de priorité suivant :

- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens au RNC à recevoir engageant des rachats d'office;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars américains en cours au RNC;
- Opérations du marché intérieur avec positions en dollars canadiens en cours au RNC.

Comme le processus de règlement au RNC en temps réel le jour même a lieu pendant le traitement d'autres fonctions de règlement en ligne, il est impossible de garantir l'ordre de priorité énoncé ci-dessus.

8.5.1 Le CDSX maintient la priorité des rachats d'office, ce qui fait en sorte que les adhérents dont les titres ont été rachetés ne peuvent les livrer qu'à des destinataires détenant une position de rachat d'office. La priorité de rachat est maintenue tout au long de la journée. **Critères d'admissibilité au règlement net continu en temps réel**

Pour être réglées par RNC, les positions en cours doivent répondre aux critères suivants :

- le livreur et le destinataire sont tous deux admissibles au service de RNC;
- la valeur est admissible au RNC;
- ni l'un ni l'autre des adhérents n'est suspendu;
- le grand livre de l'un ou l'autre des adhérents ne doit faire l'objet d'aucune restriction relativement aux jours fériés;
- la position en cours à livrer n'est pas en attente.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Calcul des cotes au RNC

Les opérations sont réglées en totalité ou en partie si :

- les vendeurs détiennent la totalité ou une partie des positions comptables à l'égard de la valeur dont ils sont les livreurs;
- les acheteurs disposent de fonds suffisants pour accepter la totalité ou une partie de la livraison dont ils sont les destinataires;
- le livreur et le destinataire disposent tous deux d'une VGG suffisante pour livrer ou recevoir la totalité ou une partie de la livraison.

8.5.2 Évaluation au marché le jour même des positions en cours au RNC

Le CDSX comprend une fonctionnalité qui permet d'évaluer au marché le jour même les positions en cours au RNC, lorsque :

- les opérations à valeur actuelle sont extraites le jour même;
- les cours intrajournaliers du marché fluctuent suffisamment pour justifier la réévaluation des positions en cours.

8.5.3 Activités intrajournalières d'extraction, d'évaluation au marché et d'établissement du solde net des opérations à RNC

Le CDSX comprend une fonction qui permet d'extraire les opérations à valeur actuelle devant être réglées par RNC. L'extraction, l'établissement du solde net et l'évaluation au marché s'effectuent le même jour si les opérations admissibles au RNC sont réglées le jour même. Lorsque les opérations sont extraites le jour même, les positions en cours sont également cotées ce même jour.

L'extraction intrajournalière peut aussi être prévue ou exécutée de façon ponctuelle.

8.6 Calcul des cotes au RNC

Le CDSX effectue un calcul aux fins d'établissement de la cote pour les opérations au RNC et les positions en cours au RNC.

Opérations

L'écart de la cote d'une opération au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

| |
|--|
| $\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix de l'opération})}{\text{unités}}$ |
|--|

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Si l'écart de la cote a plus de deux décimales, la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

Positions en cours au RNC

L'écart de la cote d'une position en cours au RNC est calculé de la manière indiquée ci-après :

| |
|--|
| $\frac{\text{Quantité} \times (\text{prix au cours du marché} - \text{prix au cours du marché précédent})}{\text{unités}}$ |
|--|

La valeur des unités varie selon que l'opération est effectuée sur un titre de participation ou d'emprunt. Pour les titres de participation, les unités correspondent à «1», alors qu'elles correspondent à «100» pour les titres d'emprunt.

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position débitrice), la valeur sera arrondie à la hausse à la deuxième décimale.

Si l'écart de la cote est négatif (c'est-à-dire si l'adhérent a une position créditrice), la valeur sera tronquée à la deuxième décimale.

8.7 Surveillance des règlements au moyen du CDSX

Les adhérents peuvent assurer la surveillance intrajournalière de leurs règlements au CDSX grâce aux procédés et méthodes suivants :

- [Interrogation des opérations boursières](#) à la page 27;
- [Interrogation d'opérations non boursières](#) à la page 41.

Dans le cas du RNC, les adhérents peuvent également consulter les procédés et méthodes afférents à l'[Interrogation de positions en cours au RNC](#) à la page 93.

Le jour suivant, les adhérents peuvent prendre connaissance des activités de RNC en consultant le rapport approprié. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des rapports sur les opérations, le règlement et le RNC, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

8.7.1 Interrogation de positions en cours au RNC

Pour interroger des positions en cours au RNC :

1. Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

2. À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT (à la page 11) apparaît.
3. Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 94) apparaît.

GRAND LIVRE - MENU

```

MN10 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:00:59
      GRAND LIVRE - MENU 03-03-21

  1 TENUE DE COMPTES (MAM0)
  2 VIREMENTS INTERCOMPTES (MAP0)
  3 INTERROGATION POSITION DE VALEURS/COMPTES (MAS0)
  4 INTERROGATION POSITION DE FONDS (MAF0)
  5 INTERR UGG DE GR LIVRE ET LIMITES DE SECTEUR(MAH0)
  6 VIREMENT DE FONDS (MAT0)
  7 RETENIR REGLEMENTS RNC A LIVRER (MAR0)
  8 INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (MAI0)

      SELECTION: _

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 9/MESS
OPTION: DONNEES:
  
```

4. Tapez le numéro correspondant à INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS dans le champs SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS (à la page 94) apparaît.

INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS

```

MAI0 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:41 03-03-21
INTERROG INTERROGATION POSITIONS RNC EN COURS
LYDI

      VALEUR DE: _ A:

      TYPE VALEUR:

      SOUS-TYPE VALEUR:

      TYPE D'EFFET:

      MONNAIE:

      CODE ORG COMPENSATION:

      RECEVOIR/LIVRER:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION: DONNEES:
  
```

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

| Champ | Description |
|-----------------------|--|
| VALEUR DE, À | Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides. |
| TYPE VALEUR | D – Titre d'emprunt E – Titre de participation |
| SOUS-TYPE VALEUR | AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée |
| TYPE D'EFFET | Le code correspondant au type d'effet |
| MONNAIE | CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains |
| CODE ORG COMPENSATION | Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC |
| RECEVOIR/LIVRER | Le code correspondant au type de position à RNC en cours : R – Positions en cours à recevoir D – Positions en cours à livrer |
| SCI | L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position |

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran **DÉTAILS POSITION RNC EN COURS** (à la page 96) apparaît et affiche toutes les positions en cours au RNC devant être livrées.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS

Surveillance des règlements au moyen du CDSX

DÉTAILS POSITION RNC EN COURS

```

M11 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 14:10:52 03-03-21
INTERROG DETAILS POSITION RNC EN COURS
LYDI

CODE ORG
GR LIVRE VALEUR COM MONN SCI PRIX VAL NOM/QUANT

LYD09 CA101431AA21 DTC USD Y 15000.00-
LYD09 CA135087KP84 CDS CAD Y 100.000000000+ 7000.00+
LYD09 CA31942GS476 CDS CAD Y 4500.00-
LYD09 CA50186E1007 DTC USD Y 25.000000000+ 4000.00+
LYD09 US00204M1210 CDS USD Y 4750.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS
OPTION: _ DONNEES:
  
```

7. Examinez les renseignements affichés à l'écran.

| Champ | Description |
|-------------------|---|
| SCI | L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y – Soumettre la position au règlement N – Ne pas régler la position |
| PRIX | Le prix de règlement prévu de la position |
| VAL NOM/ QUANT | La position en cours totale |

8.7.2 Mise en attente du règlement des positions au RNC à recevoir

Afin de mettre en attente les positions au RNC à recevoir :

- Établir une connexion avec les systèmes de la CDS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.
- À l'écran SERVICES DE DÉPÔT ET DE COMPENSATION CDS INC. – MENU PRINCIPAL, tapez le chiffre correspondant à CDSX – FONCTIONS DU CLIENT dans le champ SÉLECTION, puis appuyez sur ENTRÉE. L'écran CDSX - FONCTIONS DU CLIENT (à la page 11) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à GRAND LIVRE – MENU dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran GRAND LIVRE - MENU (à la page 94) apparaît.
- Tapez le chiffre correspondant à MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MARB SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 13:27:14 11-03-03
MODIFIER MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST

      VALEUR DE:  A:
      TYPE VALEUR:
      SOUS-TYPE VALEUR:
      TYPE D'EFFET:
      MONNAIE:
      CODE ORG COMPENSATION:
      RECEVOIR/LIVRER: D
      INDIC DE CONTRLE DE REGL:

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESSAGE
OPTION:  DONNEES:
Te  DUT0NZ3M
  
```

5. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

| Champ | Description |
|-----------------------|--|
| VALEUR DE, À | Une gamme de numéros de valeurs (Il est possible d'entrer un numéro de valeur partiel ou entier.) Lorsque ces champs sont complétés, les champs TYPE VALEUR, SOUS-TYPE VALEUR et TYPE D'EFFET doivent être laissés vides. |
| TYPE VALEUR | D – Titre d'emprunt E – Titre de participation |
| SOUS-TYPE VALEUR | AB – Titre adossé à des créances MB – Obligation négociable MM – Émission sur le marché monétaire PK – Bloc SI – Composante détachée |
| TYPE D'EFFET | Le code correspondant au type d'effet |
| MONNAIE | CAD – Dollars canadiens USD – Dollars américains |
| CODE ORG COMPENSATION | Le code correspondant à l'organisme de compensation : CDS – Positions du marché intérieur à RNC |

CHAPITRE 8 RÈGLEMENT D'OPÉRATIONS
Surveillance des règlements au moyen du CDSX

| Champ | Description |
|-----------------|--|
| RECEVOIR/LIVRER | Le code correspondant au type de position à RNC en cours : R – Positions en cours à recevoir D – Positions en cours à livrer |
| SCI | L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux des fins de règlement N - Ne pas régler la position |

6. Appuyez sur ENTRÉE. L'écran DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER apparaît.

Remarque : Les positions en cours à recevoir ne peuvent être mises en attente. Les mises en attente sont automatiquement supprimées à la fin de la journée.

DÉTAILS MISE ATT RÈGL RNC À LIVRER

```

MAR1 SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 15:56:05 11-03-03
MODIFIER DETAILS MISE ATT REGL RNC A LIVRER
TEST
CODE GR LIURE VALEUR ORG COM MONN SCI PRIX VAL NOM/QUANT
TES01 CA135087UT96 CDS CAD Y 1.000000000+ 50.00-

PF: 1/AIDE 3/SORTIE 4/MENU 5/REGEN 7/RECULER 8/AVANCER 9/MESS 10/SAUV
OPTION: DONNEES:
Te DUT0NZ25

```

7. Remplissez les champs comme l'indique le tableau suivant :

| Champ | Description |
|---------|--|
| SCI | L'indicateur de contrôle de règlement de la position : Y - Soumettre la position aux fins de règlement N - Ne pas régler la position |
| PRIX | Le prix de règlement prévu de la position en cours |
| VAL/NOM | La position en cours totale |

8. Appuyez sur ENTRÉE pour valider et appuyez sur PF10 pour sauvegarder.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Cycle de vie d'un rachat d'office

9.1.2 Jours d'exécution

Le tableau ci-après fait état des jours d'exécution des rachats d'office selon l'heure d'entrée et l'organisme de compensation.

| Jour d'entrée | Heure d'entrée | Organisme de compensation | Jour d'exécution |
|----------------------|---|---------------------------|---------------------------|
| 1 ^{er} jour | Entre 16 h et 16 h 45, heure de l'Est (entre 14 h et 14 h 45, heure des Rocheuses, et entre 13 h et 13 h 45, heure du Pacifique) | CDS | 3 ^e jour (N+2) |
| 1 ^{er} jour | Entre 16 h 45 et 19 h 30, heure de l'Est (entre 14 h 45 et 17 h 30, heure des Rocheuses, et entre 13 h 45 et 16 h 30, heure du Pacifique) | CDS | 4 ^e jour (N+3) |

Remarque : L'écran **INTENTION DE RACHAT D'OFFICE – ENTRÉE** (à la page 106) est activé quotidiennement à 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses, et 13 h, heure du Pacifique). Ce processus est distinct du processus de paiement et n'est aucunement affecté par celui-ci.

Par exemple, l'exécution d'un rachat d'office entré le 1^{er} jour entre 16 h et 16 h 45, heure de l'Est (entre 14 h et 14 h 45, heure des Rocheuses, et entre 13 h et 13 h 45, heure du Pacifique), pour lequel la CDS agit à titre d'organisme de compensation, est prévue le 3^e jour, pourvu que le destinataire change l'état du rachat d'office à exécuté (E). Si l'état n'est pas changé à E avant la date d'exécution, le rachat d'office est automatiquement annulé.

Remarque : Lorsque la date d'exécution est établie, le CDSX gère automatiquement les jours fériés au Canada. Par exemple, si un destinataire entre une demande de rachat d'office en dollars canadiens le lundi et que le mercredi est un jour férié au Canada assorti de restrictions de règlement en dollars canadiens, le CDSX établit automatiquement la date d'exécution au jeudi. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur et Procédés et méthodes du CDSX*.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Activités de rachat d'office du livreur

3. Remplissez les champs de la manière indiquée dans le tableau ci-après afin de produire un rapport faisant état des données afférentes au(x) rachat(s) d'office pertinent(s).

| Champ | Description |
|------------------|---|
| ORG.COMPENSATION | Code d'identification de l'établissement de compensation du rachat d'office : CDS — CDS. |
| MONNAIE | Code d'identification de la monnaie pour le rachat d'office : CAD — dollars canadiens; USD — dollars américains. |
| N VALEUR DE: A: | Code d'identification (ISIN) de la valeur ou d'une gamme de valeurs. |
| ID R.OFF | Code d'identification du rachat d'office attribué lors de la confirmation. Si un code d'identification de rachat d'office est inscrit dans ce champ, aucun autre critère ne sera retenu. |
| DATE EXÉCUTION | Date à laquelle le rachat d'office pourra être exécuté par le destinataire. Date fixée par la fonction de rachat d'office. |
| ÉTAT | État actuel du rachat d'office. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section États du rachat d'office à la page 100. |

4. Appuyez sur PF10 pour sauvegarder les renseignements et pour produire le rapport intrajournalier ACTIVITÉS RACHAT OFFICE – DESTINATAIRE. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce rapport sur demande et de la version de fin de journée de ce même rapport, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

9.4 Activités de rachat d'office du livreur

Les livreurs peuvent interroger leurs obligations de rachat d'office, demander une prolongation et produire un rapport faisant état des obligations réalisables maximales.

Remarque : Un livreur peut satisfaire son obligation maximale de rachat d'office au moyen du règlement réel de la position en défaut de livraison de la CDS. Cette obligation peut être couverte au cours de la période entre la date à laquelle l'intention de rachat d'office a été reçue et 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique), à la date d'exécution. Un livreur n'est pas dégagé de son obligation de rachat d'office au cours de la période susmentionnée, même si la position à découvert est passée à une position nulle ou acheteur en raison de l'établissement du solde net.

CHAPITRE 9 RACHAT D'OFFICE DE POSITIONS EN COURS AU RNC
Activités de rachat d'office du livreur

Un livreur peut être tenu responsable si le règlement en cas de défaut de livraison de la position au RNC est effectué après 14 h 30, heure de l'Est (12 h 30, heure des Rocheuses et 11 h 30, heure du Pacifique).

9.4.1 Interrogation d'un rachat d'office

Pour interroger les détails afférents aux obligations de rachat d'office :

1. Accédez à l'écran **RACHAT D'OFFICE – MENU** (à la page 105). Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section [Accès à l'écran Rachat d'office – Menu](#) à la page 104.
2. Tapez le chiffre correspondant à **INTERR R. OFF. – LIVREUR** dans le champ **SÉLECTION** et appuyez sur **ENTRÉE**. L'écran **RACHAT D'OFFICE – SÉLECTION (livreur)** (à la page 119) apparaît.

RACHAT D'OFFICE – SÉLECTION (livreur)

```

MBDA SERVICES DE DEPOT ET DE COMPENSATION CDS INC. 15:41:34 03-03-25
INTERROG RACHAT D OFFICE - SELECTION
LYDI

ORG. COMPENSATION: _
MONNAIE:
N VALEUR DE: A:
ID R.OFF.:
DATE EXECUTION: 2003-03-25
ETAT:

PF: 1/AIDE 3/SRTIE 4/MENU 5/REGENERER 9/MESXS
OPTION: DONNEES:
  
```

3. Remplissez les champs de la manière indiquée dans le tableau ci-après.

| Champ | Description |
|-------------------|--|
| ORG. COMPENSATION | Code d'identification de l'établissement de compensation du rachat d'office : CDS — CDS. |
| MONNAIE | Code d'identification de la monnaie pour le rachat d'office : CAD — dollars canadiens; USD — dollars américains. |
| N VALEUR DE: A: | Code d'identification (ISIN) de la valeur ou d'une gamme de valeurs. |
| ID R.OFF. | Code d'identification de rachat d'office valide. |

CHAPITRE 10

Frais et cote d'intérêt de défaut de réception de la contrepartie centrale

La CDS génère une cote d'intérêt afin d'automatiquement indemniser les livreurs pour les pertes subites en raison de l'incapacité des destinataires de recevoir les valeurs au RNC et à FINet. Les adhérents qui sont en défaut de réception sont responsables de ces cotes d'intérêt. La CDS applique des frais de défaut de réception de la contrepartie centrale afin de dissuader les destinataires d'omettre de procéder au règlement au RNC et dans FINet.

La cote d'intérêt et les frais sont uniquement applicables si le livreur n'a pas pu livrer ses valeurs.

10.1 Cote d'intérêt de défaut de réception

Aux fins de distribution des charges imputables au paiement des intérêts, la CDS utilise une cote d'intérêt de défaut de réception. Cette cote est appliquée conformément aux règles suivantes :

- La cote d'intérêt est appliquée aux grands livres de la même manière que les autres cotes.
- La cote d'intérêt n'est pas prélevée des plafonds ou des marges de crédit.
- Les cotes positives ou négatives n'ont aucune incidence sur la VGG.
- Au terme de la conversion des cotes d'intérêt libellées en dollars américains négatives en dollars canadiens, les cotes d'intérêt négatives sont incluses dans la composante évaluation au marché des exigences en matière de garantie de l'IRMS. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

10.1.1 Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception au RNC

La cote d'intérêt de défaut de réception totale est calculée en fonction de la valeur des actions qu'un livreur n'a pas pu livrer au RNC le jour en cours multipliée par un taux de référence, multiplié par le nombre de jour avant le jour ouvrable suivant. S'il y a plus d'un destinataire en défaut à l'égard d'une livraison donnée, la portion de la cote à l'égard de laquelle un destinataire en défaut est responsable fait l'objet d'une répartition proportionnelle en fonction de la quantité en défaut. Le calcul est effectué à 17 h 30, heure de l'Est (15 h 30, heure des Rocheuses et 14 h 30, heure du Pacifique) chaque jour ouvrable au moyen des renseignements sur le règlement.

CHAPITRE 10 FRAIS ET COTE D'INTÉRÊT DE DÉFAUT DE RÉCEPTION DE LA CONTREPARTIE CENTRALE

Cote d'intérêt de défaut de réception

Les cotes d'intérêt de défaut de réception sont créditées au compte de fonds du livreur et débitées du compte de fonds du destinataire. La monnaie des cotes d'intérêt de défaut de réception dépend de la monnaie qui est associée à la position en cours au RNC. Ces virements de fonds entrent en vigueur le jour ouvrable suivant.

Les taux de référence en dollars canadiens et en dollars américains sont établis de la manière suivante :

- dollars canadiens - le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada + 50 points de base;
- dollars américains - taux des fonds fédéraux + 50 points de base.

Le taux de référence est rajusté au CDSX le jour de l'annonce du changement de taux.

10.1.2 Calcul de la cote d'intérêt de défaut de réception à FINet

La cote d'intérêt de défaut de réception à FINet est calculée en fonction du montant net qu'un livreur n'a pas pu livrer un jour donné multipliée par un taux de référence, multiplié par le nombre de jour avant le jour ouvrable suivant. S'il y a plus d'un destinataire en défaut à l'égard d'une livraison donnée, la portion de la cote à l'égard de laquelle un destinataire en défaut est responsable fait l'objet d'une répartition proportionnelle en fonction de la quantité en défaut.

Le calcul est effectué à 16 h, heure de l'Est (14 h, heure des Rocheuses et 13 h, heure du Pacifique) chaque jour ouvrable. Les opérations FINet ne peuvent pas être réglées une fois que le processus de paiement en dollars canadiens a été lancé.

Les cotes d'intérêt de défaut de réception sont créditées au compte de fonds du livreur et débitées du compte de fonds du destinataire. Ces virements de fonds entrent en vigueur le jour ouvrable suivant.

Le taux de référence en dollars canadiens est établi de la manière suivante :

- dollars canadiens - le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada + 50 points de base.
- Le taux de référence est rajusté au CDSX le jour de l'annonce du changement de taux.

10.1.3 Frais de défaut de réception

En plus des cotes de défaut de réception au RNC et à FINet, des frais de défaut de réception sont imputés aux destinataires qui omettent de procéder au règlement au RNC ou à FINet. Des frais de défaut de réception de la contrepartie centrale seront imputés au plus une fois par jour, par destinataire et par service de la contrepartie centrale.



Service InterLink/SWIFT — Demande de messages

Adhérent de la CDS (demandeur) : _____ IDUC : _____ Grand livre : _____

Personne-ressource : _____ Tél. : _____

Tiers fournisseur de service (le cas échéant) : _____ Destinataire : _____
(obligatoire)

Abonnement au service InterLink : Modifications aux exigences de service actuelles : Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Abonnement au service SWIFT : Modifications aux exigences de service actuelles : Date : _____
(AAAA/MM/JJ)

Code BIC : _____ Signature autorisée : _____

| Nom du message | Numéro du message | Réception (I) ou envoi (O) CDS | Votre IDUC (✓) | Tiers fournisseur (✓) | Ajouter (✓) | Supprimer (✓) |
|--|-------------------|--------------------------------|----------------|-----------------------|-------------|---------------|
| Broadcast Notification Message | CDSN01N | O | | | | |
| Virement de fonds | | | | | | |
| Funds Transfer Entry | CDSA010 | I | | | | |
| Funds Transfer Reject | CDSA01R | O | | | | |
| Funds Transfer Confirm | CDSA01C | O | | | | |
| Funds Transfer Notify | CDSA01N | O | | | | |
| Virement intercomptes | | | | | | |
| Inter-Account Movement Entry | CDSA020 | I | | | | |
| Inter-Account Movement Reject | CDSA02R | O | | | | |
| Inter-Account Movement Confirm | CDSA02C | O | | | | |
| Inter-Account Movement Notify | CDSA02N | O | | | | |
| Opération non boursière | | | | | | |
| Non-Exchange Trade Entry | CDST010 | I | | | | |
| Non-Exchange Trade Reject | CDST01R | O | | | | |
| Non-Exchange Trade Confirm | CDST01C | O | | | | |
| Non-Exchange Trade Notify | CDST01N | O | | | | |
| Non-Exchange Trade Modify | CDST100 | I | | | | |
| Non-Exchange Trade Modify Rejection | CDST10R | O | | | | |
| Non-Exchange Trade Modify Confirmation | CDST10C | O | | | | |
| Non-Exchange Trade Modify Notification | CDST10N | O | | | | |
| Non-Exchange Trade Settlement Notification | CDST90N | O | | | | |
| Grand livre | | | | | | |
| Ledger Position Update Notification | CDSU01N | O | | | | |
| IDUC implicite requis : _____ | | | | | | |
| Mise en gage | | | | | | |
| Pledge Entry | CDSP020 | I | | | | |
| Pledge Modify | CDSP200 | I | | | | |
| Pledge Seizure | CDSP210 | I | | | | |
| Pledge Add/Delete Loan Items | CDSP220 | I | | | | |
| Pledge Entry Confirmation | CDSP02C | O | | | | |
| Pledge Entry Notification | CDSP02N | O | | | | |
| Pledge Entry Rejection | CDSP02R | O | | | | |
| Pledge Modify Confirmation | CDSP20C | O | | | | |
| Pledge Modify Notification | CDSP20N | O | | | | |
| Pledge Modify Rejection | CDSP20R | O | | | | |
| Pledge Seizure Confirmation | CDSP21C | O | | | | |
| Pledge Seizure Notification | CDSP21N | O | | | | |
| Pledge Seizure Rejection | CDSP21R | O | | | | |
| Pledge Add/Delete Loan Item Confirmation | CDSP22C | O | | | | |

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F-1 (12/09) (04/11)

| Nom du message | Numéro du message | Réception (I) ou envoi (O) CDS | Votre IDUC (✓) | Tiers fournisseur (✓) | Ajouter (✓) | Supprimer (✓) |
|--|-------------------|--------------------------------|----------------|-----------------------|-------------|---------------|
| Pledge Add/Delete Loan Item Notification | CDSP22N | <input type="radio"/> | | | | |
| Pledge Add/Delete Loan Item Rejection | CDSP22R | <input type="radio"/> | | | | |
| Pledge Notification (Short) | CDSP05N | <input type="radio"/> | | | | |
| Pledge Settlement Notification | CDSP90N | <input type="radio"/> | | | | |
| Pledge Pending Details Notification | CDSPT0N | <input type="radio"/> | | | | |
| Dépôt et retrait | | | | | | |
| Security Deposit Entry | CSDSD010 | I | | | | |
| Security Deposit Entry Confirmation | CSDSD01C | <input type="radio"/> | | | | |
| Security Deposit Entry Rejection | CSDSD01R | <input type="radio"/> | | | | |
| Security Deposit Entry Notification | CSDSD01N | <input type="radio"/> | | | | |
| Security Deposit Modify Notification | CSDSD05N | <input type="radio"/> | | | | |
| Withdrawal Entry | CDSW010 | I | | | | |
| Withdrawal Entry Confirmation | CDSW01C | <input type="radio"/> | | | | |
| Withdrawal Entry Rejection | CDSW01R | <input type="radio"/> | | | | |
| Withdrawal Modify Confirmation | CDSW05C | <input type="radio"/> | | | | |
| Withdrawal Modify Notification | CDSW05N | <input type="radio"/> | | | | |
| Withdrawal Modify Rejection | CDSW05R | <input type="radio"/> | | | | |
| Withdrawal Entry Notification | CDSW01N | <input type="radio"/> | | | | |
| Messages afférents aux opérations boursières | | | | | | |
| Exchange Trade Entry | CDSY010 | I | | | | |
| Exchange Trade Confirm | CDSY01C | <input type="radio"/> | | | | |
| Exchange Trade Reject | CDSY01R | <input type="radio"/> | | | | |
| Exchange Trade Notify | CDSY01N | <input type="radio"/> | | | | |
| Exchange Trade Modify Notify | CDSY10N | <input type="radio"/> | | | | |
| Exchange Trade Settlement | CDSY90N | <input type="radio"/> | | | | |
| Compensation RNC — mise à jour de la position | | | | | | |
| CNS Netting - Position Update | CDSX01N | <input type="radio"/> | | | | |
| Position au RNC - indicateur de contrôle de règlement (« SCI ») | | | | | | |
| CNS Position - SCI Change | CDSX020 | I | | | | |
| CNS Position - SCI Change Confirmation | CDSX02C | <input type="radio"/> | | | | |
| CNS Position - SCI Change Notification | CDSX02N | <input type="radio"/> | | | | |
| CNS Position - SCI Change Rejection | CDSX02R | <input type="radio"/> | | | | |
| Service NELTC | | | | | | |
| ATON RFT Entry Inbound | CDSZ010 | I | | | | |
| ATON RFT Modify Inbound | CDSZ020 | I | | | | |
| ATON RFT Instruction Inbound | CDSZ040 | I | | | | |
| ATON Asset Modify Inbound | CDSZ050 | I | | | | |
| ATON RFT Entry Confirmation | CDSZ01C | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Entry Notification | CDSZ01N | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Entry Notification | CDSZ01NA | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Entry Rejection | CDSZ01R | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Modify Confirmation | CDSZ02C | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Modify Notification | CDSZ02N | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Modify Notification | CDSZ02NA | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Modify Rejection | CDSZ02R | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Modify Confirmation Total | CDSZ02T | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON Confirmed RFT Notification | CDSZ03N | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON Confirmed RFT Notification | CDSZ03NA | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Instruction Notification | CDSZ04C | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Instruction Notification | CDSZ04N | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Instruction Confirmation | CDSZ04NA | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON RFT Instruction Rejection | CDSZ04R | <input type="radio"/> | | | | |

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F - 2-~~(12/09)~~(04/11)

| Nom du message | Numéro du message | Réception (I) ou envoi (O) CDS | Votre IDUC (✓) | Tiers fournisseur (✓) | Ajouter (✓) | Supprimer (✓) |
|--|-------------------|--------------------------------|----------------|-----------------------|-------------|---------------|
| Service NELTEC | | | | | | |
| ATON Asset Modify Confirmation | CDSZ05C | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON Asset Modify Notification | CDSZ05N | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON Asset Modify Notification | CDSZ05NA | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON Asset Modify Rejection | CDSZ05R | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON Confirmed Asset Notification | CDSZ06N | <input type="radio"/> | | | | |
| ATON Confirmed Asset Notification | CDSZ06NA | <input type="radio"/> | | | | |
| FPV – description du fichier principal des valeurs | | | | | | |
| Information Message | CDS01N | <input type="radio"/> | | | | |
| Traitement des opérations institutionnelles | | | | | | |
| MT543 Rejection Message | CDS543R | <input type="radio"/> | | | | |
| MT548 SWIFT Message | CDS548N | <input type="radio"/> | | | | |
| MT564 Avis d'événements de marché (voir la section « Données du message de souscription MT564 » présentée ci-dessous) | | | | | | |
| Corporate Action Announcement - Domestic - MQ | CDS564N | <input type="radio"/> | | | | |
| Corporate Action Announcement - Domestic - SWIFT | | <input type="radio"/> | | | | |
| Corporate Action Announcement - International - MQ | CDS564NX | <input type="radio"/> | | | | |
| MT568 Descriptif d'événements de marché (adhésion obligatoire au MT564) | | | | | | |
| Corporate Action Narrative - Domestic - MQ | CDS568N | <input type="radio"/> | | | | |
| Corporate Action Narrative - Domestic - SWIFT | | <input type="radio"/> | | | | |
| Message d'erreur | | | | | | |
| Internal Error Message | CDS9999 | <input type="radio"/> | | | | |
| Rachat d'office | | | | | | |
| Buy-In Intent Entry for Receiver | CDSB10N | <input type="radio"/> | | | | |
| Buy-In Intent to Liability for Deliverer | CDSB11N | <input type="radio"/> | | | | |
| Buy-In Modification for Receiver | CDSB20N | <input type="radio"/> | | | | |
| Buy-In Modification for Deliverer | CDSB21N | <input type="radio"/> | | | | |
| Buy-In Outstanding Position for Receiver | CDSB30N | <input type="radio"/> | | | | |
| Buy-In Outstanding Liability for Deliverer | CDSB40N | <input type="radio"/> | | | | |

Données du message de souscription MT564 - national

1. Sélectionnez un ou des code(s) de pays : Tous les codes de pays
 Ou optez pour l'un des choix suivants : CA seulement US seulement CA et US
 Ou, encore, indiquez les codes de pays applicables (voir l'Annexe A) :

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

2. Sélectionnez un ou des type(s) d'événement et les états applicables : Tous les types d'événement et tous les états
 Ou optez pour l'un des choix suivants : Tous les types d'événement dont l'état est :
 ANTC (anticipé) UNCF (non confirmé) CONF (confirmé) DELE (supprimé)
 Ou, encore, sélectionnez toutes les combinaisons d'états et de types d'événement applicables (voir l'Annexe B).

Le service InterLink permet la réception et l'envoi de messages.

Réception (I) : Transactions livrées à la CDS.

Envoi (O) : Messages livrés de la CDS à vous ou à la tierce partie désignée (identifiés par le suffixe **C**, **R** ou **N** après le numéro du message).

Pour tous les messages de ce formulaire :

Si vous êtes l'expéditeur d'un message InterLink, vous pouvez choisir de recevoir les messages se terminant par **R** (message de refus) ou **C** (message d'accusé de réception).

Si vous êtes la contrepartie à la transaction (par InterLink ou en ligne) ou à une action du CDSX, vous (et la tierce partie) pouvez choisir de recevoir les messages se terminant par **N** (message d'avis).

Remarque : Pour générer le message du grand livre (CDSU01N), certaines transactions nécessitent un IDUC implicite.

Annexe A - Codes de pays

| Code | Pays | Code | Pays | Code | Pays | Code | Pays |
|------|--|------|---|------|--------------------------------|------|---|
| AD | Andorre | ER | Érythrée | LI | Liechtenstein | SC | Seychelles |
| AE | Émirats arabes unis | ES | Espagne | LK | Sri Lanka | SD | Souda |
| AF | Afghanistan | ET | Éthiopie | LR | Libéria | SE | Suède |
| AG | Antigua-et-Barbuda | FI | Finlande | LS | Lesotho | SG | Singapour |
| AI | Anguilla | FJ | Fiji | LT | Lituanie | SH | Sainte-Hélène |
| AL | Albanie | FK | Îles Falkland (Malouines) | LU | Luxembourg | SI | Slovénie |
| AM | Arménie | FM | Micronésie | LV | Lettonie | SJ | Svalbard et Jan Mayen |
| AN | Antilles néerlandaises | FO | Îles Féroé | LY | Jamahiriya arabe libyenne | SK | Slovaquie |
| AO | Angola | FR | France | MA | Maroc | SL | Sierra Leone |
| AQ | Antarctique | GA | Gabon | MC | Monaco | SM | Saint-Marin |
| AR | Argentine | GB | Royaume-Uni | MD | République de Moldova | SN | Sénégal |
| AS | Samoa américaines | GD | Grenade | | (Moldavie) | SO | Somalie |
| AT | Autriche | GE | Géorgie | MG | Madagascar | SR | Suriname |
| AU | Australie | GF | Guyane française | MH | Îles Marshall | ST | Sao Tomé-et-Principe |
| AW | Aruba | GG | Guernesey | MK | Macédoine | SV | El Salvador |
| AZ | Azerbaïdjan | GH | Ghana | ML | Mali | SY | République arabe syrienne |
| BA | Bosnie-Herzégovine | GI | Gibraltar | MM | Myanmar | SZ | Swaziland |
| BB | Barbade | GL | Groenland | MN | Mongolie | TC | Îles Turks et Caicos |
| BD | Bangladesh | GM | Gambie | MO | Macao | TD | Tchad |
| BE | Belgique | GN | Guinée | MP | Îles Mariannes septentrionales | TF | Terres australes françaises |
| BF | Burkina Faso | GP | Guadeloupe | | | TG | Togo |
| BG | Bulgarie | GQ | Guinée équatoriale | MQ | Martinique | TH | Thaïlande |
| BH | Bahrein | GR | Grèce | MR | Mauritanie | TJ | Tadjikistan |
| BI | Burundi | GS | Géorgie du Sud (Îles Sandwich du Sud) | MS | Montserrat | TK | Tokelau |
| BJ | Bénin | | | MT | Malte | TM | Turkménistan |
| BM | Bermudes | GT | Guatemala | MU | Maurice | TN | Tunisie |
| BN | Brunei Darussalam | GU | Guam | MV | Maldives | TO | Tonga |
| BO | Bolivie | GW | Guinée-Bissau | MW | Malawi | TP | Timor-Oriental |
| BR | Brésil | GY | Guyane | MX | Mexique | TR | Turquie |
| BS | Bahamas | HK | Hong Kong | MY | Malaisie | TT | Trinidad-et-Tobago |
| BT | Bhoutan | HM | Îles Heard et McDonald | MZ | Mozambique | TV | Tuvalu |
| BV | Île Bouvet | HN | Honduras | NA | Namibie | TW | Province chinoise de Taïwan |
| BW | Botswana | HR | Croatie | NC | Nouvelle-Calédonie | TZ | République-Unie de Tanzanie |
| BY | Bélarus | HT | Haïti | NE | Niger | UA | Ukraine |
| BZ | Belize | HU | Hongrie | NF | Île Norfolk | UG | Ouganda |
| CA | Canada | ID | Indonésie | NG | Nigeria | UM | Îles américaines distantes |
| CC | Îles Cocos (Keeling) | IE | Irlande | NI | Nicaragua | US | États-Unis |
| CD | République démocratique du Congo | IL | Israël | NL | Pays-Bas | UY | Uruguay |
| CF | République centrafricaine | IN | Inde | NO | Norvège | | |
| CG | Congo | IO | Territoire britannique de l'océan Indien | NP | Népal | UZ | Ouzbékistan |
| CH | Suisse | IQ | Irak | NR | Nauru | VA | Saint-Siège (Vatican) |
| CI | Côte d'Ivoire | IR | République islamique d'Iran | NU | Nioué | VC | Saint-Vincent-et-les- Grenadines |
| CK | Îles Cook | IS | Islande | NZ | Nouvelle-Zélande | VE | Venezuela |
| CL | Chili | IT | Italie | OM | Oman | VG | Îles Vierges britanniques |
| CM | Cameroun | JE | Jersey | PA | Panama | VI | Îles Vierges américaines |
| CN | Chine | JM | Jamaïque | PE | Pérou | VN | Vietnam |
| CO | Colombie | JO | Jordanie | PF | Polynésie française | VU | Vanuatu |
| CR | Costa Rica | JP | Japon | PG | Papouasie-Nouvelle-Guinée | WF | Wallis-et-Futuna |
| CU | Cuba | KE | Kenya | PH | Philippines | WS | Samoa |
| CV | Cap-Vert | KG | Kirghizistan | PK | Pakistan | | |
| CX | Île Christmas | KH | Cambodge | PL | Pologne | XS | Système de compensation internationale |
| CY | Chypre | KI | Kiribati | PM | Saint-Pierre et Miquelon | YE | Yémen |
| CZ | République tchèque | KM | Comores | PN | Pitcairn | YT | Mayotte |
| DE | Allemagne | KN | Saint-Kitts-et-Nevis | PR | Puerto Rico | YU | Yougoslavie |
| DJ | Djibouti | KP | République populaire démocratique de Corée | PS | Palestine | ZA | Afrique du Sud |
| DK | Danemark | | | PT | Portugal | ZM | Zambie |
| DM | Dominique | KR | République de Corée | PW | Palaos | ZW | Zimbabwe |
| DO | République dominicaine | KW | Koweït | PY | Paraguay | | |
| DZ | Algérie | KY | Îles Caïmans | QA | Qatar | | |
| EC | Équateur | KZ | Kazakhstan | RE | Réunion | | |
| EE | Estonie | KZ | Kazakhstan | RO | Roumanie | | |
| EG | Égypte | LA | République démocratique populaire du Laos | RU | Fédération de Russie | | |
| EH | République arabe sahraouie démocratique | LB | Liban | RW | Rwanda | | |
| | | LC | Sainte-Lucie | SA | Arabie Saoudite | | |
| | | | | SB | Îles Salomon | | |

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F - 4 (12/09) (04/11)

Annexe B - Données du message de souscription MT564

| Type d'événement à la CDS | Indicateur d'événement CA à la SWIFT | Description de l'événement | État de l'événement (sélectionnez TOUS ou une combinaison des états suivants : anticipé, non confirmé, confirmé ou supprimé) (TOUS non disponible pour les événements PVI) | | | | Événements PVI |
|---------------------------------------|--------------------------------------|---|---|------|------|------|----------------|
| | | | TOUS | ANTC | UNCF | CONF | |
| Générique événements | | | | | | | |
| GE1 | VOLU | Générique - facultatif | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |
| GE2 | MAND | Générique - obligatoire | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | |
| Événements de distribution sans choix | | | | | | | |
| APN | PRII | Autres titres adossés à des créances (date de paiement, aucune réduction de la valeur comptable) | | | | | |
| APW | PRII | Autres titres adossés à des créances (date de paiement, réduction de la valeur comptable) | | | | | |
| ARN | PRII | Autres titres adossés à des créances (date de clôture des registres, aucune réduction de la valeur comptable) | | | | | |
| ARW | PRII | Autres titres adossés à des créances (date de clôture des registres, réduction de la valeur comptable) | | | | | |
| DIS | CAPG | Distribution en espèces | | s.o. | | | |
| DIV | DVCA | Dividende en espèces | | | | | |
| DSC | DVSE | Dividende en actions - actions cotées sur une bourse canadienne | | | | | |
| DSI | DVSE | Dividende en actions - actions cotées sur une plusieurs bourses | | | | | |
| DSU | DVSE | Dividende en actions - actions cotées sur une bourse américaine | | | | | |
| INT | INTR | Intérêts | | | | | |
| INT | INTR | Bloc d'intérêts | | | | | |
| INT | INTR | Intérêts sur titres du marché monétaire | | | | | |
| MBS | PRII | Distribution mensuelle sur titres hypothécaires LNH | | s.o. | | | |
| RWS | RHDI | Émission de droits et bons de souscription | | s.o. | | | |
| SDC | DVSE | Distribution en actions - actions cotées sur une bourse canadienne | | s.o. | | | |
| SDI | DVSE | Distribution en actions - actions cotées sur plusieurs bourses | | s.o. | | | |
| SDU | DVSE | Distribution en actions - actions cotées sur une bourse américaine | | s.o. | | | |
| SPC | SOFF | Apport partiel d'actif - actions cotées sur une bourse canadienne | | s.o. | | | |
| SPI | SOFF | Apport partiel d'actif - actions cotées sur plusieurs bourses | | s.o. | | | |
| SPU | SOFF | Apport partiel d'actif - actions cotées sur une bourse américaine | | s.o. | | | |
| SSC | SPLF | Division d'actions - actions cotées sur une bourse canadienne | | s.o. | | | |
| SSI | SPLF | Division d'actions - actions cotées sur plusieurs bourses | | s.o. | | | |
| SSU | SPLF | Division d'actions - actions cotées sur une bourse américaine | | s.o. | | | |
| Événements de distribution avec choix | | | | | | | |
| DWO | DVOP | Dividende avec choix | | | | | |
| INO | INTR | Intérêts avec choix | | | | | |

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F - 5 (12/09) (04/11)

Annexe B - Données du message de souscription MT564

| Type d'événement à la CDS | Indicateur d'événement CA à la SWIFT | Description de l'événement | État de l'événement (sélectionnez TOUS ou une combinaison des états suivants : anticipé, non confirmé, confirmé ou supprimé) (TOUS non disponible pour les événements PVI) | | | | Événements PVI |
|------------------------------------|--------------------------------------|--|---|------|------|------|----------------|
| | | | TOUS | ANTC | UNCF | CONF | |
| Événements obligatoires | | | | | | | |
| CSL | SPLR | Regroupement obligatoire | | s.o. | | | |
| CVM | CONV | Conversion obligatoire | | | | | |
| EXM | EXOF | Échange obligatoire | | | | | |
| ETM | EXTM | Prolongation obligatoire | | | | | |
| FAB | REDM | Autres titres adossés à des créances - paiement final | | | | | |
| FBS | REDM | Titre hypothécaire LNH - paiement final | | s.o. | | | |
| LQD | LIQU | Liquidation | | s.o. | | | |
| INR | PPMT | Reçu de versement de souscription | | | | | |
| MAT | REDM | Échéance | | | | | |
| MAT | REDM | Échéance d'une composante | | | | | |
| MAT | REDM | Échéance d'un bloc | | | | | |
| MCM | NAME | Changement obligatoire (changement de dénomination sociale) | | s.o. | | | |
| MGM | MRGR | Regroupement | | s.o. | | | |
| PAM | MRGR | Plan d'entente | | s.o. | | | |
| PCL | PCAL | Appel au remboursement partiel - par tirage au sort | | | | | |
| PCP | PCAL | Appel au remboursement partiel - répartition proportionnelle | | | | | |
| PSH | OTHR | Retrait forcé | | s.o. | | | |
| RDM | MCAL | Rachat ou remboursement obligatoire | | | | | |
| SEP | DETI | Décomposition d'unités | | | | | |
| Événements obligatoires avec choix | | | | | | | |
| MCO | CHAN | Changement obligatoire avec choix | | s.o. | | | |
| MGO | MRGR | Regroupement avec choix | | s.o. | | | |
| PAO | MRGR | Plan d'arrangement avec choix | | s.o. | | | |
| MAO | MRGR | Acquisition forcée avec choix | | s.o. | | | |
| Événements facultatifs | | | | | | | |
| CW | CONV | Privilège de conversion | | | | | |
| DBB | BIDS | Rachat de débetures | | s.o. | | | |
| ETV | EXTM | Privilège de report | | | | | |
| EXV | EXOF | Privilège d'échange | | | | | |
| ODD | QDLT | Offre de lots irréguliers | | s.o. | | | |
| PUR | COOP | Offre d'achat | | | | | |
| RDV | BPUT | Privilège de rachat ou de remboursement au gré du détenteur | | | | | |
| RET | BPUT | Privilège de rachat ou de remboursement au gré de l'émetteur | | | | | |
| SUB | EXRI | Souscription de droits | | s.o. | | | |
| SUB | EXWA | Exercice de bons de souscription | | s.o. | | | |
| TED | TEND | Offre publique d'achat | | s.o. | | | |
| TED | DTCH | Offre publique d'achat - adjudication à prix uniforme | | s.o. | | | |

Services de dépôt et de compensation CDS inc.
CDSX377F - 6 (12/09) (04/11)

7.3.2 Publication



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

NOUVEAU PRODUIT : CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60

**MODIFICATION DES RÈGLES SIX ET QUINZE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.
ET**

**MODIFICATION DES PROCÉDURES APPLICABLES AUX PRIX DE RÈGLEMENT
QUOTIDIEN DES CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À
TERME DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 2 mai 20 11 .

(s) François Gilbert

François Gilbert
Vice-président, Affaires juridiques (produits dérivés)
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

NOUVEAU PRODUIT : CONTRATS À TERME MINI SUR L'INDICE S&P/TSX 60

MODIFICATION DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CDCC

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles et manuel des opérations de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 2 mai 20 11 .

(s) François Gilbert

François Gilbert
Secrétaire adjoint
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS